



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## COMPAGNIE DES ALPES

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2024

## **COMPAGNIE DES ALPES**

50/52 Boulevard Haussmann

75009 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la COMPAGNIE DES ALPES,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels

### Risque identifié et principaux jugements :

Au 30 septembre 2024, la valeur des actifs incorporels et corporels s'élève à 2 070,2 M€, représentant 67 % du total de bilan de 3 098,8 M€. Ces actifs comprennent les écarts d'acquisitions (374,8 M€, cf. note 6.1 de l'annexe), les immobilisations incorporelles (162,8 M€, cf. note 6.2) et les immobilisations corporelles (1 532,6 M€, cf. note 6.3).

Comme indiqué dans la note 1.15 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels est testée par le Groupe dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs, les principales hypothèses et la méthodologie retenue dans la conduite des tests de perte de valeur sont détaillées dans les notes 1.15 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.15, les tests de dépréciation sont mis en œuvre au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de secteurs opérationnels. La valeur recouvrable des groupes d'UGT correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au

Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré. Dans le cas de sociétés foncières, cette méthodologie s'avère inadaptée. Ainsi, une méthode de valorisation autre a été retenue, basée sur une valeur de marché des actifs de l'UGT.

Les notes 6.1, 6.2 et 6.3 indiquent que ces tests de perte de valeur n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels et des actifs corporels sur cet exercice.

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, sur des estimations ou sur des appréciations ;
- et d'autre part, de la forte sensibilité de ces hypothèses, estimations et appréciations sur les résultats des tests de perte de valeur mis en œuvre.

#### Notre approche d'audit :

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

S'agissant de la valeur recouvrable des groupes d'UGT, nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le Groupe et apprécié notamment :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2024/2025 et plus largement du plan à moyen terme 2025/2029 établis par la Direction générale du Groupe et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales estimations retenues et appréciations réalisées (prévisions de flux de trésorerie, taux de croissance à long terme, et taux d'actualisation retenus) ;
- pour les autres actifs, le caractère raisonnable des estimations retenues.

Nous avons également apprécié la pertinence des hypothèses retenues par le Groupe par rapport à notre connaissance du contexte économique et de l'activité de chaque UGT et réalisé nos propres analyses de sensibilité de la valeur recouvrable du groupe à une variation des principales hypothèses retenues. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

S'agissant des sociétés dont la valorisation s'effectue sur la base de la valeur de marché des actifs, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des rapports de valorisation réalisés par des experts externes et apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs et vérifié les informations chiffrées communiquées dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité.

## Reconnaissance du chiffre d'affaires

### Risque identifié et principaux jugements

Comme souligné dans la note 5.1, le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement des ventes de billets d'entrée dans les parcs de loisirs et les musées et des ventes de forfaits dans les stations des domaines skiables.

Ces revenus sont comptabilisés à partir de systèmes informatiques de billetterie qui peuvent être différents selon les sites.

Bien que le Groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs de contrôle interne afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons néanmoins considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la billetterie est un point clé de l'audit en raison du volume des transactions individuelles, du nombre élevé de sites concernés et de l'existence de différents systèmes de billetterie.

### Notre approche d'audit

Dans le cadre de notre audit, en adaptant le niveau de diligences en fonction du niveau de risque estimé pour chaque site, notamment lorsque des développements de nouveaux logiciels de billetterie interviennent, nos travaux ont principalement consisté à :

- tester la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour comptabiliser le chiffre d'affaires ;
- tester la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos spécialistes informatiques ;
- réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances saisonnières et la fréquentation, et apprécier la prise en compte des changements de prix ;
- effectuer des rapprochements entre les données issues des systèmes de billetterie, les encaissements et les données comptabilisées.

## Traitement comptable des concessions des domaines skiables

### Risque identifié et principaux jugements

L'exploitation des domaines skiables de la Compagnie des Alpes s'inscrit dans un cadre juridique complexe, comme rappelé dans la note 1.14 :

- les spécificités du service public des remontées mécaniques sont reconnues au plan législatif et réglementaire via la Loi Montagne du 9 janvier 1985 dont les dispositions majeures ont été reprises dans le Code du tourisme.
- des délégations de service public (DSP) et concessions, signées entre les filiales de la Compagnie des Alpes et les collectivités locales fixent les principaux paramètres économiques de l'équilibre de la DSP relatifs essentiellement aux investissements, aux redevances versées, à l'évolution des tarifs et à la dévolution des biens en fin de concession.

Nous avons considéré que la traduction comptable des éléments de la vie de ces contrats est un point clé de l'audit, dans la mesure où l'enregistrement des opérations directement liées à ces contrats est complexe :

- chaque filiale signe un contrat spécifique avec la collectivité locale dont dépend le domaine skiable ;
- le traitement comptable des biens est spécifique à chacune des concessions ;
- la détermination de la valeur de reprise des biens en fin de concession peut, selon les contrats, nécessiter l'utilisation de jugements et d'estimations du Groupe ;
- l'hypothèse de renouvellement de concession prise par le Groupe pour la réalisation de ses tests de dépréciation doit tenir compte des derniers échanges avec les collectivités locales.

### Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance des engagements juridiques et des transactions liées à l'exécution de ces contrats.

Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables applicables du traitement comptable de ces opérations particulièrement en ce qui concerne le traitement des biens de la concession et des engagements d'investissements. Le cas échéant, nous avons corroboré nos analyses par entretien avec la Direction financière et la Direction juridique, notamment pour comprendre les jugements et estimations retenus.

Nous avons pris connaissance des négociations en cours, afin de vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par le Groupe et leurs conséquences en termes de traitement comptable notamment dans la détermination des plans d'affaires utilisés pour réaliser les tests de dépréciation.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par le Groupe dans le cadre de la décision prise par le conseil municipal de Tignes, et décrites dans la note 1.14, d'avoir recours à une Société Publique Locale (SPL) en vue de gérer son domaine skiable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 (échéance contractuelle du contrat de DSP actuel).

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans la note 1.14 relative aux concessions.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### [Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel](#)

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### [Désignation des commissaires aux comptes](#)

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale du 18 novembre 1998 pour le cabinet Forvis Mazars et du 14 mars 2024 pour le cabinet KPMG.

Au 30 septembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la première année, dont respectivement vingt-sept années et une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de la combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit et conformité

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne

que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 29 janvier 2025

Signé par :  
  
B9BDAA7899DD41C...

Virginie Chauvin

Associée

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 29 janvier 2025

Digitally signed by  
  
DocuSign  
B5D854604C9CA29F3D3681B3B579E4  
Signé par : Eric Amato  
Heure de signature : 29 janvier 2025 | 16:53 CET  
O: KPMG SA, OU: 0002 775726417  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User

Digitally signed by  
  
DocuSign  
4D1555459D7E4C24ABE5BA67920EEDDC  
Signé par : Boris Tellier  
Heure de signature : 29 janvier 2025 | 17:15 CET  
O: KPMG SA, OU: 0002 775726417  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User

Eric Amato

Associé

Boris Tellier

Associé

## 5.3 Comptes consolidés

### 5.3.1 États financiers

#### COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2024	30/09/2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5.1</b>	<b>1 239 232</b>	<b>1 125 463</b>
Autres produits liés à l'activité		7 295	5 979
Production stockée		- 82	64
Achats consommés		- 176 984	- 188 001
Services extérieurs		- 233 005	- 200 854
Impôts, taxes et versements assimilés		- 41 190	- 35 813
Charges de personnel, intéressement et participation		- 406 080	- 361 033
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	- 38 440	- 38 134
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>	<b>5.2</b>	<b>350 746</b>	<b>307 671</b>
Dotations aux amortissements et provisions		- 192 589	- 172 052
Autres produits et charges opérationnels		-	4 006
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>158 157</b>	<b>139 624</b>
Coût de l'endettement brut		- 43 869	- 30 809
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		8 310	5 762
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>5.5</b>	<b>- 35 559</b>	<b>- 25 047</b>
Autres produits et charges financiers	5.5	- 2 414	- 2 582
Charge d'impôt	5.6	- 30 529	- 24 935
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	5.7	11 599	9 825
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>101 254</b>	<b>96 884</b>
Résultat des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>101 254</b>	<b>96 884</b>
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		- 8 810	- 6 514
<b>RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>92 444</b>	<b>90 371</b>
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, par action	5.8	1,83 €	1,79 €
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, dilué par action	5.8	1,82 €	1,78 €

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Écarts d'acquisition ( <i>goodwills</i> )	6.1	374 805	266 078
Immobilisations incorporelles	6.2	162 820	133 921
Immobilisations corporelles	6.3	848 714	770 689
Immobilisations du domaine concédé	6.3	683 902	639 782
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	8	486 928	322 325
Participations dans des entreprises associées	6.4	115 059	108 764
Actifs financiers non courants	6.7	25 659	24 738
Autres actifs non courants	6.7	150	456
Impôts différés actifs	6.13	14 524	14 261
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 712 561</b>	<b>2 281 013</b>
Stocks	6.5	31 315	27 993
Créances d'exploitation	6.6	90 338	92 120
Autres créances	6.7	27 952	22 229
Impôts courants	6.7	2 334	2 148
Actifs financiers courants	6.7	124	1 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	234 134	111 467
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>386 197</b>	<b>257 677</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 098 758</b>	<b>2 538 691</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2024	30/09/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		25 311	25 267
Primes liées au capital		621 265	627 068
Réserves		387 380	362 524
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>1 033 956</b>	<b>1 014 859</b>
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		55 640	48 306
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 089 596</b>	<b>1 063 165</b>
Provisions non courantes	6.11	48 073	45 181
Dettes financières non courantes	6.12	700 470	396 273
Dettes de loyers – Part à plus d'un an	6.12	471 750	311 170
Impôts différés passifs	6.13	41 755	36 695
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 262 047</b>	<b>789 319</b>
Provisions courantes	6.11	20 166	25 533
Dettes financières courantes	6.12	288 037	277 696
Dettes de loyers – Part à moins d'un an	6.12	36 771	26 572
Dettes d'exploitation	6.14	284 713	249 654
Impôts courants		6 117	4 755
Autres dettes	6.14	111 310	101 998
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>747 114</b>	<b>686 207</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 098 758</b>	<b>2 538 691</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
<b>PROFIT NET DE JUSTE VALEUR, BRUT D'IMPÔTS</b>		
Couvertures de flux de trésorerie	- 5 387	1 300
Différences de conversion	- 93	- 35
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	- 744	456
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	1 390	- 336
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 4 834</b>	<b>1 385</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	95	921
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 3 628	- 290
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	- 221	46
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	973	75
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 2 781</b>	<b>752</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>101 254</b>	<b>96 884</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE</b>	<b>93 639</b>	<b>99 021</b>
Revenant		
• aux actionnaires de la Société	84 855	92 396
• aux participations ne donnant pas le contrôle	8 784	6 625

## CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments financiers	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>25 222</b>	<b>668 904</b>	<b>- 710</b>	<b>- 2 546</b>	<b>165 519</b>	<b>114 400</b>	<b>970 788</b>	<b>46 998</b>	<b>1 017 786</b>
Augmentation de capital CDA	45				- 45		-		-
Résultat net 2023						90 371	90 371	6 514	96 884
Autres éléments du résultat global 2023			1 724	- 35	337		2 026	111	2 137
<b>RÉSULTAT GLOBAL 2023</b>			<b>1 724</b>	<b>- 35</b>	<b>337</b>	<b>90 371</b>	<b>92 397</b>	<b>6 625</b>	<b>99 021</b>
Paiements fondés sur des actions					1 062		1 062		1 062
Affectation du résultat de l'exercice précédent					114 400	- 114 400	-		-
Distribution de dividendes		- 41 836					- 41 836	- 5 360	- 47 196
Autres variations					- 7 552		- 7 552	44	- 7 508
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2023</b>	<b>25 267</b>	<b>627 068</b>	<b>1 014</b>	<b>- 2 581</b>	<b>273 721</b>	<b>90 371</b>	<b>1 014 859</b>	<b>48 306</b>	<b>1 063 165</b>
Augmentation de capital CDA	44				- 44		-		-
Résultat net 2024						92 444	92 444	8 810	101 254
Autres éléments du résultat global 2024			- 3 939	- 93	- 3 558		- 7 590	- 26	- 7 615
<b>RÉSULTAT GLOBAL 2024</b>			<b>- 3 939</b>	<b>- 93</b>	<b>- 3 558</b>	<b>92 444</b>	<b>84 855</b>	<b>8 784</b>	<b>93 639</b>
Paiements fondés sur des actions					1 491		1 491		1 491
Affectation du résultat de l'exercice précédent					90 371	- 90 371	-		-
Distribution de dividendes		- 5 803			- 40 149		- 45 952	- 4 835	- 50 787
Autres variations					- 21 296		- 21 296	3 385	- 17 912
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2024</b>	<b>25 311</b>	<b>621 265</b>	<b>- 2 925</b>	<b>- 2 674</b>	<b>300 536</b>	<b>92 444</b>	<b>1 033 956</b>	<b>55 640</b>	<b>1 089 596</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net part du Groupe		92 444	90 371
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle		8 810	6 514
<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>		<b>101 254</b>	<b>96 884</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		187 114	169 357
Plus ou moins-values de cession		- 2 918	1 437
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		- 11 599	- 9 825
Dividendes reçus des sociétés associées		5 123	3 632
Impact de la juste valeur et du taux effectif		1 716	715
Autres		839	- 350
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>281 529</b>	<b>261 851</b>
Coût de l'endettement net		22 134	16 197
Charge d'impôt (y.c. impôts différés)		30 529	24 935
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>		<b>334 192</b>	<b>302 983</b>
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation		29 543	- 17 902
Autres éléments de décalage de trésorerie		3 977	4 397
Impôt versé		- 26 595	- 29 728
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		<b>341 117</b>	<b>259 750</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	- 268 288	- 239 509
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	6 681	4 070
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS</b>		<b>- 261 607</b>	<b>- 235 439</b>
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		- 1 577	- 860
Cessions d'immobilisations financières		194	993
Prêts ou remboursements d'avances financières		7 086	803
<b>VARIATION DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>6.16</b>	<b>- 125 974</b>	<b>- 54 052</b>
<b>INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS</b>		<b>- 120 271</b>	<b>- 53 116</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>- 381 878</b>	<b>- 288 555</b>
<b>DÉCAISSEMENTS SUR ACHATS DE TITRES DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES</b>		<b>- 14 414</b>	<b>- 226</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère		- 45 952	- 41 836
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		- 4 835	- 5 360
Dividendes à payer		25	- 25
<b>DIVIDENDES VERSÉS NETS</b>		<b>- 50 762</b>	<b>- 47 221</b>
Remboursement emprunts		- 234 686	- 156 340
Nouveaux emprunts		489 268	58 593
<b>VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>7.3</b>	<b>254 582</b>	<b>- 97 747</b>
<b>VARIATION DES CRÉANCES ET DETTES DIVERSES</b>		<b>- 2 151</b>	<b>- 259</b>
<b>INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS</b>		<b>- 29 744</b>	<b>- 18 086</b>
<b>VARIATION DES DETTES DE LOYERS</b>	<b>7.3</b>	<b>- 31 370</b>	<b>- 23 194</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS</b>		<b>126 141</b>	<b>- 186 733</b>
<b>INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS</b>		<b>1 784</b>	<b>1 202</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE</b>		<b>87 164</b>	<b>- 214 335</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>		<b>85 253</b>	<b>299 588</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>7.4</b>	<b>172 417</b>	<b>85 253</b>

## 5.3.2 Notes annexes aux comptes consolidés

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	249	<b>Note 6</b>	Informations sur le bilan consolidé	266
<b>Note 2</b>	Gestion du capital et des risques	257	<b>Note 7</b>	Informations sur le tableau des flux de trésorerie	286
<b>Note 3</b>	Organigramme du groupe Compagnie des Alpes	259	<b>Note 8</b>	Norme IFRS 16 relative aux contrats de location	287
<b>Note 4</b>	Périmètre de consolidation	260	<b>Note 9</b>	Autres informations	289
<b>Note 5</b>	Informations sur le compte de résultat consolidé	263			

#### Identité de la société mère

La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, société anonyme, dont le siège social est situé 50-52, boulevard Haussmann, 75009 Paris (France).

#### Présentation du Groupe

Le groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables, d'activités *outdoor*, de Parcs de loisirs et d'activités sportives ainsi que dans le domaine de la Distribution & Hospitality (activités de tour-opérateurs, de distribution et d'hébergement).

Les états financiers consolidés de l'exercice 2023/2024 ont été arrêtés le 2 décembre 2024 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### Faits marquants de l'exercice

##### Activité du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes pour l'exercice 2023/2024 s'élève à 1 239,2 M€, en croissance de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent. À périmètre comparable, c'est-à-dire retraité de l'intégration du groupe Urban, consolidé à partir du 13 juin 2024, la croissance s'établit à 8,9 %. Cette bonne performance est reflétée par la forte croissance de la Division Domaines skiables et activités *outdoor* portée par une saison de ski exceptionnelle ainsi qu'une bonne progression des Parcs de loisirs, dont l'activité est restée soutenue en dépit, notamment, de plusieurs épisodes météorologiques défavorables au cours de l'exercice.

##### Acquisition du groupe Urban

Le 13 juin dernier, La Compagnie des Alpes a annoncé avoir signé et définitivement réalisé l'acquisition de 83,02 % du capital de la société Soccer 5 France SAS, société mère du groupe Urban, numéro 1 du foot à 5 et co-leader du padel en France.

Le Groupe a par ailleurs sécurisé l'acquisition de 3,44 % supplémentaires du capital de la société Soccer 5 France SAS détenus par la société Soccer 5 Evolution, holding de certains managers du Groupe, avec la mise en place de promesses de vente, exerçables entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024. À terme, la Compagnie des Alpes détiendra, comme annoncé, 86,46 % du capital de la société mère du groupe Urban.

Le groupe Urban exploite 35 centres en France et un centre au Portugal qui représentent un total de 270 terrains de foot à 5. Il développe également une activité de padel et dispose à ce jour de 100 courts dédiés répartis dans ses centres.

##### Évolution des financements du Groupe

Dans le cadre du renforcement de sa structure financière, de l'allongement de la maturité moyenne de sa dette et afin d'optimiser la couverture de ses besoins pour les prochaines années, la Compagnie des Alpes a émis avec succès, via sa filiale Compagnie des Alpes Financement, le 21 juin 2024, un placement privé obligataire au format Euro PP non coté de 137,5 M€ de 7 ans *in fine*. Le Groupe a également signé le 13 juin dernier avec trois établissements bancaires un nouveau financement de type crédit à terme (*term loan*) d'un montant de 40,0 M€ et d'une maturité de cinq ans *in fine*.

##### Décision concernant la délégation de service public (DSP) du domaine skiable de Tignes

Le conseil municipal de Tignes a pris la décision d'avoir recours à une société publique locale (SPL) en vue de gérer son domaine skiable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, date de l'échéance contractuelle de la délégation de service public actuelle exploitée par la Compagnie des Alpes, via sa filiale la STGM, détenue à 77,87 %. Conformément aux accords en vigueur, la nouvelle SPL créée reprendra près de 300 salariés de la STGM, l'ensemble des installations en remontées mécaniques en contrepartie d'une indemnisation évaluée à ce jour à environ 103 M€ (biens de retour), et aura la possibilité de reprendre des équipements complémentaires (biens de reprise) dont la valeur est estimée à 7,5 M€.

## Note 1 Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2024 du groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union européenne à la date du 30 septembre 2024 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice clos au 30 septembre 2023, à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne au 30 septembre 2024. Les textes supplémentaires applicables à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants : IFRS 17 et amendements « Contrats d'assurance », autres amendements relatifs aux normes IAS 1 (informations sur les méthodes comptables), IAS 8 (définition des estimations comptables) et IAS 12 (impôts différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction ; exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles du pilier deux de l'OCDE et à la fourniture d'informations relatives à ces impôts différés).

L'adoption de ces normes et amendements supplémentaires n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

### Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 6.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 6.4) ainsi que sur les actifs financiers à la juste valeur (note 6.7).

### Changement climatique

Les incidences éventuelles du changement climatique sont prises en compte via le plan stratégique du Groupe et sa gestion des risques. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, le Groupe a notamment pris en compte ces incidences lors de la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles (cf. note 1.13) et la réalisation des tests de dépréciation des goodwill (cf. note 1.15).

Le Groupe s'est doté dès 2021 d'une trajectoire zéro net carbone pour ses émissions directes (scopes 1 et 2) avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2030, en réduisant au maximum les émissions de CO<sub>2</sub> de ses activités à la source à travers plusieurs actions... Les investissements nécessaires à l'atteinte du zéro net carbone sont reflétés dans les plans à moyen terme servant de support à la réalisation des tests de dépréciation.

Au-delà de ces actions concrètes, le Groupe Compagnie des Alpes s'engage dans un dialogue constant avec les parties prenantes, y compris les autorités locales, les chercheurs et les organisations environnementales, pour contribuer à une transition juste et efficace. Le Groupe croit fermement que le secteur du tourisme peut jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, tout en favorisant un développement économique durable et responsable.

En outre, le Groupe a intégré à ses statuts le 9 mars 2023, une « Raison d'Être » dans laquelle la Compagnie des Alpes prend 10 engagements et cinq renoncements pour atteindre son objectif de neutralité carbone.

### 1.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Le Groupe présente sa quote-part de résultat net dans les entreprises associées sur une ligne distincte du compte de résultat, en dehors du résultat opérationnel.

Le Groupe ne détient pas de co-entreprise.

Toutes les transactions et positions internes significatifs sont éliminées, en totalité pour les sociétés consolidées en intégration globale, à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe pour les sociétés mises en équivalence.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

### 1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 pour toutes les sociétés, à l'exception du groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

### 1.3. Conversion des états financiers et des transactions exprimés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en Euros en appliquant les méthodes suivantes :

- le bilan (y compris écart d'acquisition) est converti au cours de clôture ;
- l'état du résultat global est converti au cours moyen de la période ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### 1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur général et les Directeurs du Comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent aux principaux métiers exercés par le Groupe. Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés sont les suivants :

- « **Domaines skiables et activités outdoor** » : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, l'entretien des pistes et l'activité de diversification montagne quatre saisons. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce secteur inclut également l'activité de la société Ingénierie de Loisirs (INGELO) ;
- « **Parcs de loisirs** » : ce secteur recouvre l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs combinant attractions et animaux, de parcs aquatiques, de musées de cires, de centres sportifs et de sites touristiques. Il prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce secteur intègre également les activités de prestations de conseil à l'international (CDA Management et CDA Beijing) ;
- « **Distribution & Hospitality** » : ce secteur regroupe les activités de tour-opérateurs du sous-groupe Travelfactory, de distribution des agences immobilières ainsi que celle d'hébergement portée principalement par le groupe MMV ;
- par ailleurs, les « **Holdings et supports** » regroupent les holdings et filiales de support opérationnel (comprenant CDA SA et CDA Domaines Skiables, sa filiale financière CDA Financement ainsi que sa filiale de réassurance Loisirs-Ré).

La cartographie des sociétés consolidées du Groupe, avec les regroupements par segment, est présentée en note 4.2.

### 1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Au cas particulier des acquisitions de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité positif ou négatif du contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est comptabilisé respectivement à l'actif (incorporel) ou au passif (provision). Il est amorti ou repris sur la durée restante du contrat.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « participations dans des entreprises associées ».

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

### 1.6. Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu. Les ventes de marchandises (boutiques, restauration) sont enregistrées lors de leur réalisation.

Concernant l'activité de conseil, les revenus correspondent à la facturation des contrats de prestations de services et de conseil en management. Celle-ci intervient lorsque les services rendus sont achevés.

Concernant l'activité d'hébergeur, de tour-opérateur et d'agence immobilière, le chiffre d'affaires dépend de la distinction entre agent et principal. Quand la société agit en tant qu'agent, les revenus correspondent aux commissions perçues et quand elle agit en tant que principal et supporte notamment les risques liés à la possession du stock, elle constate un chiffre d'affaires pour le montant total du prix attendu en échange des biens ou services fournis et le montant versé au tiers est comptabilisé en charges.

### 1.7. Excédent brut opérationnel

L'excédent brut opérationnel est l'agrégat d'exploitation de référence du Groupe permettant d'appréhender la performance opérationnelle de ses différentes activités.

Il comprend les revenus et charges directement liés à l'exploitation courante, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur résultats.

### 1.8. Autres produits et charges opérationnels

Les éléments du résultat opérationnel non directement liés à l'exploitation courante (du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative) sont enregistrés en « autres produits et charges opérationnels ».

Ils comprennent principalement :

- les résultats liés aux plus et moins-values de cession de participations ;
- les coûts générés par la fermeture d'un site ;
- les coûts de restructuration ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif et dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

### 1.9. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé en « actif détenu en vue de la vente » seulement si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si la vente est hautement probable dans un horizon de 12 mois.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente :

- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

S'agissant des activités abandonnées, leur résultat net et leur contribution aux flux de trésorerie sont présentés distinctement des résultats et des flux de trésorerie des activités poursuivies.

### 1.10. Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs.

### 1.11. Autres agrégats de performance utilisés

La capacité d'autofinancement, le niveau d'investissements industriels nets, l'autofinancement disponible, le *free cash flow* opérationnel, le ROCE opérationnel (retour sur capitaux employés) et la dette nette sont les principaux agrégats de performance suivis par le Groupe.

Ils sont déterminés de la façon suivante :

- capacité d'autofinancement : cet agrégat correspond au résultat net :
  - augmenté des dotations aux amortissements et provisions, des moins-values de cession, des dividendes versés par les sociétés mises en équivalence, et d'éventuelles autres charges sans impact trésorerie,
  - diminué des reprises de provisions, des plus-values de cessions, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et d'éventuels autres produits sans impact trésorerie ;
- investissements industriels nets : cet agrégat correspond aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations des dettes fournisseurs d'immobilisations et des produits de cession d'immobilisations ;
- autofinancement disponible : il correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement et les investissements industriels nets, sans prendre en compte les variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation ;
- *free cash flow* opérationnel : il correspond à la différence entre les flux de trésorerie liés à l'exploitation et les investissements industriels nets ;
- dette nette : elle correspond aux dettes financières brutes, nettes de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie ;
- ROCE (retour sur capitaux employés) et ROCE opérationnel sites : cet agrégat permet de mesurer la rentabilité des capitaux investis du Groupe et des principaux métiers du Groupe, à savoir Domaines skiables et Parcs de loisirs. Il correspond au pourcentage, pour chaque métier et en cumul pour les trois métiers, du résultat opérationnel après impôt sur le montant des actifs nets consolidés déterminés comme suit :
  - résultat opérationnel après impôt : il est déterminé après déduction d'une charge théorique d'impôt par application d'un taux normatif d'impôt,
  - les actifs nets utilisés hors *goodwills* incluent :
    - les actifs immobilisés en valeur nette après exclusion des *goodwills*,
    - le droit d'utilisation relatif à l'application de la norme IFRS 16,
    - le besoin en fonds de roulement,
    - les impôts différés actif nets des impôts différés passif,
    - les provisions courantes.

Le ROCE opérationnel sites est déterminé sur la base des agrégats indiqués ci-dessus pour chacun des métiers, après exclusion des *goodwills* (ou écarts d'acquisition).

### 1.12. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût amorti.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée, à l'exception de la marque EVOLUTION 2 amortie sur 10 ans. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 6.1).

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats ou des droits.

Il s'agit en particulier (cf. notes 1.14 et 6.2) :

- des droits d'usage : droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Ménuires), SCV Domaines Skiabls (Serre Chevalier), GMDS (Flaine) et STVI (Val-d'Isère) ;
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix à échéance en 2086 (cf. note 1.14. ci-après) ;
- et du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope » à échéance en 2050 dans le cadre du nouveau bail de 30 ans consenti le 12 octobre 2020.

En ce qui concerne les autres immobilisations incorporelles :

- logiciels (à l'exclusion des contrats SaaS) : les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans, sauf exception ;
- contrats SaaS (Software as a Service) : un contrat SaaS permet à une entité d'accéder, via une connexion internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées sur une infrastructure opérée par un fournisseur externe.

Les coûts de développement qui répondent aux critères d'IAS 38 sont capitalisés. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en charges.

### 1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût amorti.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Les immobilisations corporelles mises en service sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations (y compris décors à thème et personnages de Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimales concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maximales s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

### 1.14. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession de service public (également appelées délégation de service public) entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est dans ce cas titulaire d'un contrat conclu avec une collectivité territoriale (principalement une commune, parfois le Département) ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre l'autorité concédante et le concessionnaire pour l'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciales et tarifaires, risques juridiques, etc.). À ce titre, il a notamment la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

Certaines sociétés du groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et GMDS) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques réalisées antérieurement et apportées en début de concession par les autorités concédantes. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession en raison des investissements mis à la charge du concessionnaire. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime concessif.

Le groupe CDA a analysé les caractéristiques de ses contrats et la nature des services de loisirs fournis et a conclu que ces contrats n'entraient pas dans le champ de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En conséquence, le groupe CDA comptabilise les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « Immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles détenues en propre.

Les biens en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;
- les biens apportés ou réalisés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (selon les cas, contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits de l'autorité concédante ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (provisions pour gros entretien). Les autres biens de la Société, non liés à la concession, ou qui ne relèvent pas des deux critères ci-dessus, sont classés en biens propres.

### Mécanismes juridiques applicables à la fin d'une délégation de service public (DSP) de domaine skiable et droits afférents du délégataire

Avant l'échéance de la DSP : si l'autorité délégante résilie une délégation de service public domaine skiable avant l'échéance contractuelle prévue, le délégataire (c'est-à-dire la filiale de remontées mécaniques dédiée de la Compagnie des Alpes) a droit à :

1. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, une indemnité au titre du manque à gagner, généralement égale au résultat courant moyen des trois/cinq dernières années (éventuellement corrigée de la meilleure et moins bonne année) multiplié par le nombre d'années résiduelles de la DSP résiliée. Cette indemnité est versée par l'autorité délégante au délégataire résilié.
2. Une indemnité égale à la valeur nette comptable (VNC) des biens de retour (c'est-à-dire les biens nécessaires au fonctionnement du service public non encore amortis). Par principe, cette VNC est à la charge de l'autorité délégante, qui pourra décider de la faire supporter par le nouvel exploitant.

3. Un montant égal à la valeur de marché (valeur vénale) des biens de reprise (biens utiles au fonctionnement du service public), à l'option de l'autorité délégante. Le contrat peut aussi prévoir que ces biens de reprise peuvent être repris à la VNC. Usuellement, ces actifs sont directement connexes à l'exploitation du domaine skiable et repris par l'autorité délégante ou le nouvel exploitant. En cas de non-exercice de cette option, ces biens de reprise sont librement cessibles à un tiers à leur valeur de marché.
4. L'exploitant dispose de la liberté de céder, ou non, ses biens propres. Si une telle décision est prise, ces biens peuvent être cédés à l'autorité délégante, au nouvel exploitant ou au service public ou à un tiers, à une valeur de marché. Cette cession des biens propres peut intervenir à tout moment.

Au 30 septembre 2024, pour l'ensemble des sites de la CDA sous DSP, la VNC des biens en concession (incluant les biens de retour et les biens de reprise) s'élevait à 683,9 M€ (contre 639,8 M€ au 30 septembre 2023).

**À l'échéance de la DSP :** si l'autorité délégante lance une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de confier l'exploitation d'un domaine skiable selon un nouveau contrat de délégation de service public :

1. La filiale de la CDA remet une offre et l'exploitation lui est confiée : la nouvelle DSP prend effet à l'échéance fixée par la précédente DSP. L'autorité délégante doit alors verser, à la filiale de la CDA et à la date d'échéance de la DSP, la VNC des biens de retour et la valeur de marché (ou la VNC si celle-ci est contractuellement prévue) des biens de reprise. Dans ce cas de reconduction, ces montants sont par ailleurs égaux au droit d'entrée que la filiale de la CDA doit elle-même à l'autorité délégante au titre du nouveau contrat. À tout moment, la filiale de la CDA demeure libre de céder, ou pas, ses biens propres.
2. La filiale de la CDA ne remet pas d'offre, ou n'est pas retenue lors de la mise en concurrence, et un autre candidat est déclaré attributaire de la nouvelle DSP : l'autorité délégante (ou le nouvel attributaire selon la typologie des biens) doit verser à la filiale de la CDA la VNC des biens de retour, la valeur de marché (ou la VNC si celle-ci est contractuellement prévue) des biens de reprise à la date d'échéance de la DSP. Dans tous les cas, et à tout moment, la filiale de la CDA est libre de céder, ou pas, ses biens propres.
3. Aucun candidat ne répond, y compris la CDA et ses filiales, ou les offres déposées par les candidats ne répondent pas au cahier des charges : la procédure de passation est déclarée infructueuse et le délégant peut entamer une négociation de gré à gré avec tout candidat potentiel, sur la base du même cahier des charges. Dans tous les cas, et à tout moment, la filiale de la CDA est libre de céder, ou pas, ses biens propres.

En cas de changement de titulaire d'une DSP, le personnel attaché à cette DSP (hormis la Direction générale de chaque site) est transféré de droit et intégralement au nouveau délégataire. À noter que le personnel transféré perd alors le bénéfice du plan universel d'attribution gratuite d'actions mis en place par la Compagnie des Alpes, avec effet rétroactif sur trois ans, mais conserve les droits individuels et collectifs acquis.

## Principaux contrats de concession

### Concessions accordées par les communes, communautés de communes et syndicats dans les domaines skiables

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

- **Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) – Tignes :**  
Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de dix ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026. La commune a décidé, lors du Conseil municipal du 8 août 2024, de créer une société publique locale avec la commune de Sainte-Foy-Tarentaise pour lui confier de gré à gré l'exploitation du domaine skiable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026.
- **Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) – La Plagne :**  
Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de dix ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027. La procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'une nouvelle concession multiservices (sous la forme d'une délégation de service public) a été lancée le 2 août 2024, en vue d'un début d'exploitation le 11 juin 2027.
- **ADS – Les Arcs-Peisey-Vallandry :**  
Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) et prolongée de dix ans en janvier 2015, jusqu'au 31 mai 2030.  
Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).  
Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).
- **Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) – Les Ménuires :**  
Concession accordée en 1991 pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune des Belleville pour une période expirant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans), prolongée le 16 mai 2001 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031, puis le 19 décembre 2023 jusqu'au 31 mai 2037.  
Concession accordée en 1991 pour l'exploitation du domaine skiable des Ménuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) pour une période expirant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans) prolongée le 11 août 2000 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de dix ans jusqu'au 31 mai 2031, puis le 19 décembre 2023 jusqu'au 31 mai 2037. Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2023, le SYMAB a été dissous à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; les contrats qu'il avait souscrits ont été en intégralité repris par la commune des Belleville.

- **Méribel Alpina :**

Concession accordée par la commune des Allues pour la période du 12 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans), prolongée en 2016 jusqu'au 31 mai 2034.

Concession accordée par la commune de Brides-les-Bains pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2034 (11 ans).

- **Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) :**

Concession accordée par le département de Haute-Savoie le 27 septembre 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2024 (5 ans) et prolongée d'un an en septembre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025.

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 9 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juillet 2016 au 31 mai 2047 (31 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans).

Concession conclue pour la période du 28 janvier 2013 au 30 septembre 2025 avec la commune de Sixt-Fer-à-Cheval pour une durée de 12 ans.

- **SCV Domaine skiable – Serre Chevalier :**

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 11 décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le Syndicat intercommunal de gestion et d'exploitation des domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) le 14 décembre 2017 pour une période de 30 ans, pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques.

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation unique du Prorel pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel pour la période du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

- **Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) – Val-d'Isère :**

Concession accordée le 12 mai 1982 par la commune de Val-d'Isère initialement pour une période de 30 ans (échéance 11 mai 2012), puis prorogée de huit ans en 1991 (jusqu'en juillet 2020) et prorogée une nouvelle fois en 2014 pour une durée de 12 ans (échéance 20 juillet 2032).

Concession accordée en octobre 2021 par la commune de Bonneval s/Arc jusqu'au 31 octobre 2024. Au titre d'une nouvelle consultation lancée par la commune en mai dernier, la STVI a remporté l'appel d'offres et un nouveau contrat de concession pour l'exploitation du secteur du Pisaillas a été signé le 30 octobre 2024 pour une période de sept ans et huit mois, jusqu'en juillet 2032.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

- **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix :**

Concession accordée le 5 décembre 2013 par la commune de Chamonix pour les domaines skiables de Chamonix, pour une durée de 40 ans se terminant le 4 décembre 2053.

Concession accordée le 6 janvier 1989 par la commune de Chamonix pour l'Aiguille du Midi, pour une durée de 40 ans, se terminant le 31 décembre 2028.

Concession pour l'exploitation du Train du Montanvers accordée par le département de Haute-Savoie en 1998 pour une durée de 25 ans, se terminant le 31 octobre 2024. À l'issue de cette échéance, le Département – organisé sous forme de Régie – reprendra l'exploitation du site.

Concession pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc (au travers d'une société dédiée constituée par sa filiale CTMB), accordée par le département de Haute-Savoie pour une durée de 15 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2020 jusqu'au 31 mai 2035.

Concession pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG), pour une période de 30 ans du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2041.

Concession accordée par la commune de Vallorcine le 6 juillet 1996 pour le télésiège des Esserts et la télécabine de Vallorcine pour une durée de 30 ans jusqu'au 5 juillet 2026.

Concession accordée par la commune de Chamonix pour l'exploitation du site sommital du Montanvers (au travers de sa filiale CMG, à 60 %) pour une période de 30 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2054.

- **Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) – Megève :**

Concession pour l'exploitation du secteur aval Princesse, accordée le 10 décembre 2002 par la commune de Demi-Quartier, pour une durée de 30 ans se terminant le 9 décembre 2032.

Concession pour les Crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse, accordée le 16 avril 2024 par la commune de Saint-Gervais, pour une durée d'un an, se terminant le 31 mai 2025.

Concession pour le Mont d'Arbois accordée le 15 avril 1993 par la commune de Megève, pour une durée de 30 ans prolongée par deux avenants, et se terminant le 14 avril 2026.

Concession pour la gestion et l'exploitation du Funitel de Rocharbois accordée par la commune de Megève ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée de neuf ans.

Concession accordée le 15 avril 1993 par la commune de Megève pour Rochebrune pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023. Un avenant a été signé le 21 juin 2016, prolongeant le contrat pour une durée de 10 ans jusqu'au 14 avril 2033.

- **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) – Morzine/Avoriaz :**

La société exploite une concession accordée par la commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la commune de Montriond à échéance du 13 juin 2032.

- **Domaine skiable de Valmorel (DSV) – Valmorel :**

La société exploite une concession accordée par la Communauté de communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance le 30 septembre 2052.

- **Domaine skiable de La Rosière (DSR) – La Rosière :**

La société exploite une concession accordée par le SIVU La Rosière – Saint-Bernard à échéance le 30 septembre 2039.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires Remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat. Certains contrats peuvent prévoir un montant de redevance minimum fixe (sur tout ou partie de la durée du contrat) ; dans ce cas, ils ont donné lieu à un retraitement dans le cadre de la norme IFRS 16.

Par exception dans le groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val-d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique à l'entité chargée de l'exploitation des pistes.

Par ailleurs, au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe, les filiales de la CDA peuvent être amenées à s'engager sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, montant et nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre.

Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

#### Concessions d'aménagement foncier

- ADS est titulaire de concessions d'aménagement foncier accordées par la commune de Bourg-Saint-Maurice.
- La SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberly aux Ménuires.
- GMDS est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

#### Concessions des Parcs de loisirs et autres activités

- **Contrat de délégation de service public de la société Soccer 5 France – Paris :**

Concession accordée par la commune de Paris en octobre 2023 pour une durée de 20 ans (jusqu'au 5 février 2044) et portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du centre sportif parisien de l'île de Puteaux.

- **Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix :**

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 6.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

- **Contrat de licence avec Les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix ») :**

En 1986, un contrat de licence est signé avec Les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur du Parc Astérix, pour les besoins d'exploitation du Parc Astérix, sa communication et sa promotion.

Un avenant signé en juin 2016 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix et à 1 % des recettes HT provenant du public pour les hôtels du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 2 M€.

## 1.15. Dépréciations d'actifs

### Définition des Unités génératrices de trésorerie et allocation des actifs

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable.

Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et aux enseignes).

Les écarts d'acquisition et les principaux actifs corporels et incorporels étant liés à l'exploitation des sites, ils sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de sites intégrant les axes de développement stratégique du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

### Affectation des goodwill et des actifs d'exploitation aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sites d'exploitation.

Pour les besoins des tests de valeur, les goodwill sont affectés au niveau des groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT ont été regroupées de la manière suivante :

- portefeuille de Domaines skiables et activités *outdoor* : regroupant l'ensemble des Domaines skiables et des sociétés du périmètre EVOLUTION 2, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille de Parcs de loisirs : regroupant l'ensemble des Parcs de loisirs et des Musées en France et à l'international ainsi que les centres sportifs du groupe Urban, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille Distribution & Hospitality : regroupant l'ensemble des hébergements de montagne exploités principalement par le groupe MMV, les tour-opérateurs et les agences immobilières, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique.

### Modalités de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT définis ci-dessus correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré. Sont pris en compte dans les secteurs opérationnels les frais de support considérés comme raisonnablement allouables.

Dans le cas de sociétés porteuses de résidences comme dans la Division Distribution & Hospitality, cette méthodologie s'avère inadaptée. Ainsi, une méthode de valorisation autre a été retenue, basée sur une valeur de marché des actifs de l'UGT.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession ou de contrats de location, le groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir son activité).

Le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte-tenu de prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité du parc ou du domaine considéré.

### 1.16. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti : il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts et créances rattachées à des participations et aux dépôts et cautionnements ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat : ils correspondent aux titres de participation de sociétés non contrôlées ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : ils correspondent principalement aux titres de sociétés contrôlées non consolidées.

Cela concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des sociétés de portage de baux ou de murs, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés (cf. notes 6.7 et 6.8).

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 6.15. Elle correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

### 1.17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Le coût est évalué au prix moyen pondéré.

### 1.18. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée en fonction des pertes attendues et des pertes avérées. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

### 1.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

### 1.20. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 1.21. Provisions

#### Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Les engagements sont calculés pour tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Le calcul de l'engagement prend également en compte une hypothèse d'évolution des salaires.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés en autres éléments du résultat global.

Des compléments de retraite sont accordés à des cadres de certaines filiales, dont la valorisation est ajustée chaque année.

Dans les autres pays (principalement aux Pays-Bas et en Belgique) où le groupe CDA opère, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision ne doit donc être constituée.

En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension). Une vérification de l'absence d'obligation du Groupe vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

### Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

### 1.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.23. Instruments dérivés et opérations de couverture

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et de change.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations d'instruments de couverture de type *cash flow hedge* sont enregistrées en capitaux propres tandis que les variations des instruments de couverture de type *fair value hedge* sont comptabilisées en résultat. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

## Note 2 Gestion du capital et des risques

### 2.1. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à assurer sur le long terme le financement de son activité et optimiser la valeur pour les actionnaires.

Ainsi, le Groupe suit la performance du ratio endettement net/capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

### 1.24. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

#### Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles sur les cinq premiers exercices du plan).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

### 1.25. Paiements en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel.

### 2.2. Gestion des risques

#### Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe détient des actifs significatifs portant intérêt à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du découvert et des emprunts à long terme et moyen terme. Sur l'ensemble de l'exercice 2023/2024, la dette du Groupe est fixée en moyenne pour 72 % (taux fixe ou taux variable couvert) et reste exposée aux variations de taux à hauteur de 28 %. Cette dette est constituée de dettes bancaires (59 %) et de dettes de marché (41 %). S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des caps et à des swaps de taux (cf. note 6.12).

L'exposition au risque de taux de la dette brute au 30 septembre 2024 ainsi que son évolution prévisionnelle en 2024/2025, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2024 et de la prévision d'évolution de la dette, peut se résumer comme suit :

	Exercice 2022/2023	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
Dette brute exposée	14,2 %	28,0 %	18,0 %
Dette brute non exposée	85,8 %	72,0 %	82,0 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor un mois et trois mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2024, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2023/2024, compte tenu du profil d'endettement de la Société, aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2022/2023			Exercice 2023/2024		
	Impact sur le résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	Impact sur le résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts
	Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture		Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	- 2,5	0,0	3,0	- 0,6	- 0,1	2,3
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	2,4	0,0	- 3,0	0,8	- 0,2	- 9,1

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro. Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés : la part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est inférieure à 1 %.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change.

Les seules opérations mises en place au 30 septembre 2024 sont :

- des achats à terme de dollars pour un montant global de 2,1 MUSD ;
- des ventes à terme de GBP pour un montant total de 1,0 MGBP ;
- des achats à terme de Shekels israéliens pour un montant global de 3,6 MILS.

Pour les autres opérations hors zone euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

### Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. L'essentiel de ses activités est réalisé auprès de clients finaux (activités B to C). Les ventes sont réglées en espèces, en

chèques ou au moyen de cartes bancaires reconnues en amont de la consommation du service rendu. Par ailleurs, il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié.

### Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités au-delà des besoins récurrents.

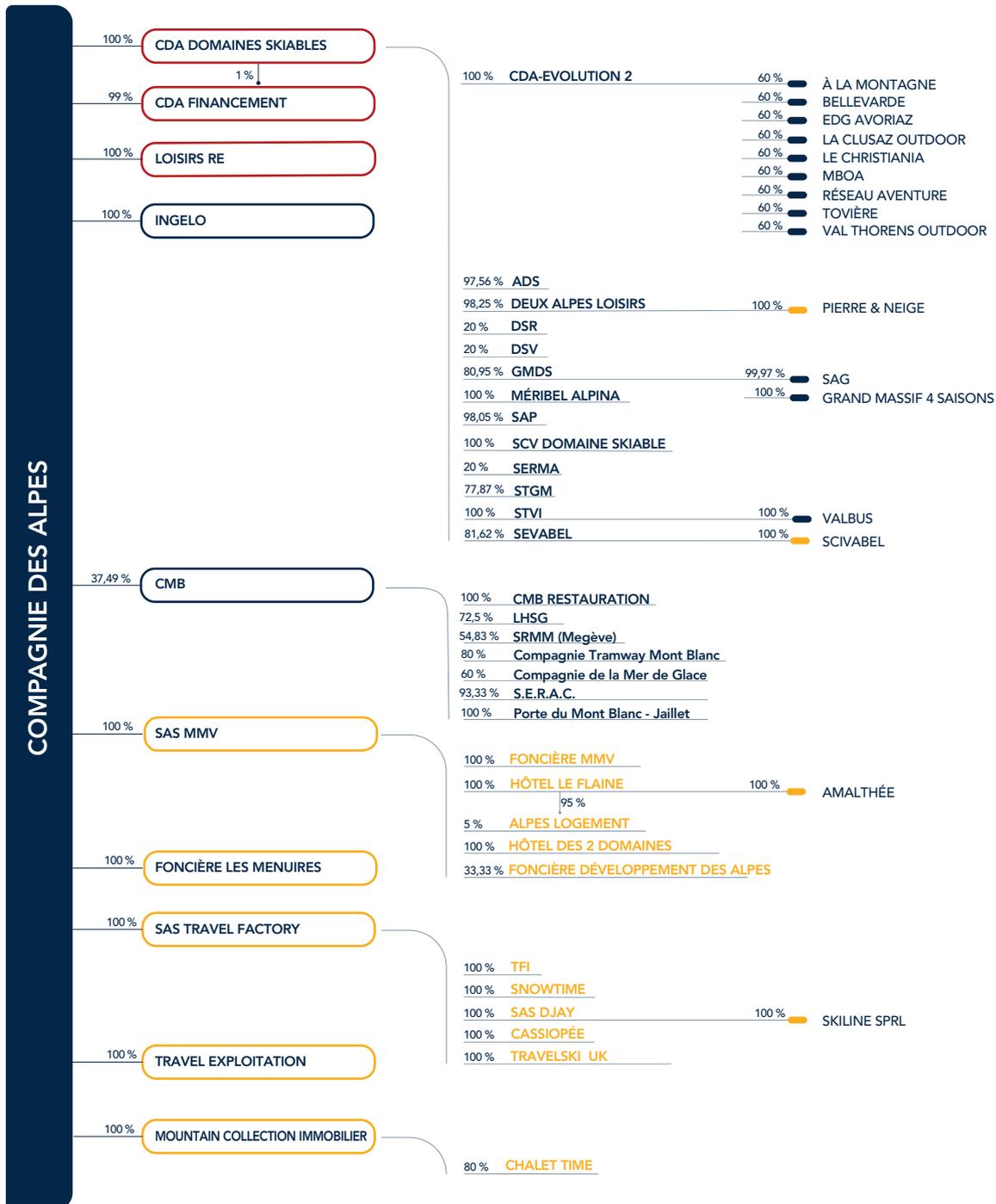
Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à un covenant (cf. note 6.12). Une analyse du risque de liquidité est communiquée au Chapitre 2.2.

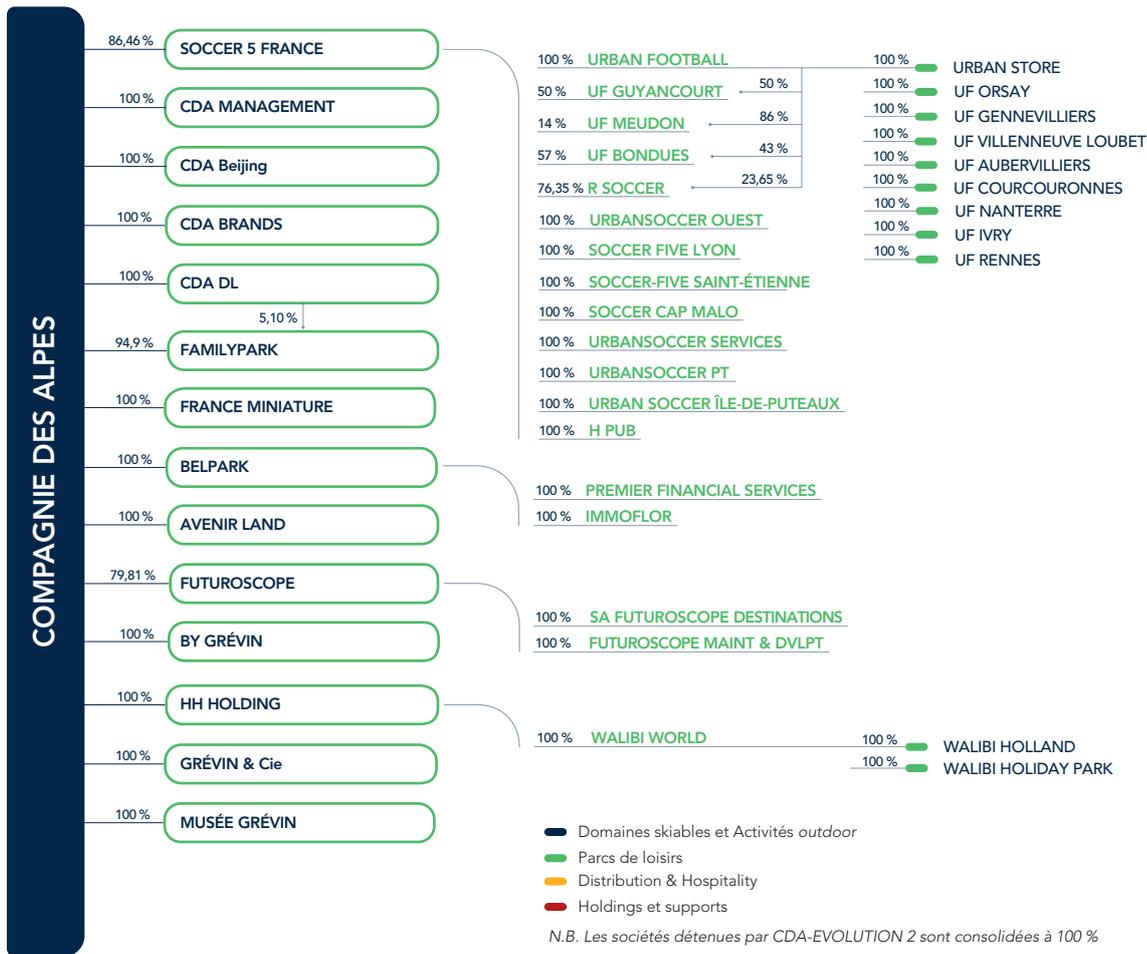
### Risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est par conséquent faible.

## Note 3 Organigramme du groupe Compagnie des Alpes





## Note 4 Périmètre de consolidation

### 4.1. Variations de périmètre de l'exercice

Le Groupe a procédé le 13 juin 2024 à l'acquisition de 83,02 % des parts du groupe Urban, numéro 1 du foot à 5 et co-leader du padel en France. Le Groupe est composé de 23 sociétés dont la liste est présentée ci-après (cf. note 4.2). Le Groupe a par ailleurs sécurisé l'acquisition de 3,44 % complémentaires du capital de la société Soccer 5 France SAS détenus par la société Soccer 5 Evolution, holding de certains managers du Groupe, avec la mise en place de promesses de vente, exerçables entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024. L'analyse des conditions de dénouement de cet engagement entre le Groupe et les minoritaires conduit à consolider le groupe Urban à 86,46 % au 30 septembre 2024.

Le Groupe a procédé, durant l'exercice 2023/2024 à plusieurs transmissions universelles de patrimoine :

- l'intégralité des agences immobilières dont le capital était détenu à 100 % dans la société Mountain Collection Immobilier ;
- la société SC2A dans la société Deux Alpes Loisirs ;
- la société MMV Les Ménuires dans la société SAS MMV ;
- les sociétés JBO et Gravity dans la société CDA-EVOLUTION 2.

Enfin, le Groupe a racheté au cours de l'exercice le fonds de commerce d'une école de ski basée à la Rosière dont l'activité est consolidée dans les comptes de la société CDA-EVOLUTION 2.

## 4.2. Liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2024 (méthode et secteur d'activité)

### COMPAGNIE DES ALPES

Maison mère : Compagnie des Alpes – 50-52, boulevard Haussmann – 75009 Paris

Domaines skiables	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>STGM</b>			
73320 Tignes	IG	SA	77,87
<b>ADS</b>			
73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	97,56
<b>SAP</b>			
73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	98,05
<b>SEVABEL</b>			
73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	81,62
<b>Méribel Alpina</b>			
73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	100
<b>Grand Massif Domaines Skiables</b>			
74300 Flaine	IG	SA	80,95
<b>SAG</b>			
74300 Flaine	IG	SA	80,93
<b>SCV Domaine skiable</b>			
05330 Saint-Chaffrey	IG	SA	100
<b>STVI</b>			
73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100
<b>VALBUS</b>			
73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100
<b>Deux Alpes Loisirs (DAL)</b>			
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
<b>Groupe Cie du Mont-Blanc</b>			
74400 Chamonix	ME	SA	37,49
<b>SERMA</b>			
74110 Morzine	ME	SAS	20
<b>DSR</b>			
73700 Montvalezan	ME	SAS	20
<b>DSV</b>			
73420 Valmorel	ME	SAS	20
<b>Grand Massif 4 Saisons</b>			
74300 Arâche-la-Frasse	IG	SARL	80,95
<b>INGELO</b>			
73000 Chambéry	IG	SAS	100
<b>CDA-EVOLUTION 2</b>			
73000 Chambéry	IG	SAS	100
<b>À La Montagne</b>			
73210 Landry	IG	SAS	60
<b>Bellevarde</b>			
73320 Tignes	IG	SAS	60
<b>E.D.G. Avoriaz</b>			
74110 Morzine	IG	SAS	60
<b>La Clusaz Outdoor</b>			
74220 La Clusaz	IG	SAS	60
<b>Le Christiania</b>			
73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SAS	60
<b>MBOA</b>			
74120 Megève	IG	SAS	60
<b>Réseau Aventure</b>			
74400 Chamonix	IG	SAS	60
<b>Tovière</b>			
73320 Tignes	IG	SAS	60
<b>Val Thorens Outdoor</b>			
73440 Les Belleville	IG	SAS	60

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Distribution & Hospitality	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>Travelfactory</b>			
92210 Clichy	IG	SAS	100
<b>Travelski UK Limited</b>			
Londres, Royaume-Uni	IG	LTD	100
<b>Djay</b>			
92210 Clichy	IG	SAS	100
<b>TFI</b>			
Ra'anana, Israël	IG	SAS	100
<b>Skiline</b>			
Anvers, Belgique	IG	SPRL	100
<b>Snowtime</b>			
Amsterdam, Pays-Bas	IG	SARL	100
<b>Cassiopée</b>			
92210 Clichy	IG	SASU	100
<b>Travelfactory Exploitation</b>			
92210 Clichy	IG	SARL	100
<b>Foncière les Ménuires</b>			
73440 Les Belleville	IG	SAS	100
<b>Pierre et Neige</b>			
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
<b>SCIVABEL</b>			
73440 Saint-Martin-de-Belleville	IG	SCI	81,62
<b>Moutain Collection Immobilier</b>			
73000 Chambéry	IG	SARL	100
<b>Chalet Time Immobilier</b>			
73150 Val-d'Isère	IG	SAS	80
<b>MMV</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>Foncière MMV</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>SCI Hotel le Flaine</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SCI	100
<b>Alpes Logements</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SCI	100
<b>Amalthée</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	EURL	100
<b>Hôtel des Deux Domaines</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>Foncière Développement des Alpes</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	ME	SAS	33,33

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Holdings & Supports	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>CDA Financement</b>			
75009 Paris	IG	SNC	100
<b>CDA-DS</b>			
75009 Paris	IG	SAS	100
<b>Loisirs Ré</b>			
L - 2633 Senningerberg (GDL)	IG	SA	100

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Parcs de loisirs	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
Grévin & Cie 60128 Plailly	IG	SA	100
Musée Grévin 75009 Paris	IG	SA	100
France Miniature 78990 Élanecourt	IG	SAS	100
Harderwijk Hellendoorn Holding Harderwijk – Pays-Bas	IG	BV	100
Walibi World Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
Walibi Holland Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
Walibi Holiday Park Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
Belpark BV 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
ImmoFlor NV 8902 Ieper – Belgique	IG	NV	100
Premier Financial Services 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
CDA Brands 75009 Paris	IG	SAS	100
Avenir Land 38630 Les Avenières	IG	SAS	100
Parc Futuroscope 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
Futuroscope Destination 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
Futuroscope M&D 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
CDA DL 60128 Plailly	IG	SA	100
CDA MANAGEMENT 75009 Paris	IG	SAS	100
CDA Beijing Chine – Pékin	IG	LTD	100
BY GREVIN Genève – Suisse	IG	SA	100
FamilyPark GMBH Sankt Margarethen im Burgenland – Autriche	IG	Inc.	100

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Parcs de loisirs	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
Soccer 5 France 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
Urban Soccer Ouest 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
Soccer Five Lyon 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SARL	86,46
Soccer Five St-Étienne 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SARL	86,46
Soccer Cap Malo 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SARL	86,46
Urban Soccer Services 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SARL	86,46
Urban Soccer PT Lisbonne	IG	LDA	86,46
H Pub 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SARL	86,46
Urban Soccer Île-de-Puteaux 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
UF Guyancourt 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
Urban Football 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
Urban Store 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
UF Meudon 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46
UF Bondues 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Orsay 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Gennevilliers 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Villeneuve-Loubet 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Aubervilliers 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Courcouronnes 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Nanterre 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Ivry 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
UF Rennes 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	EURL	86,46
R Soccer 63800 Courmon-d'Auvergne	IG	SAS	86,46

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

## Note 5 Informations sur le compte de résultat consolidé

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la Présidence et de la Direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- chiffre d'affaires ;
- excédent brut opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings et, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, les prestations de holdings de CDA SA) ;
- investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

### 5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 96 % du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (environ 56 % du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

Le chiffre d'affaires du secteur Distribution & Hospitality est constitué d'une part, de l'activité hébergement, tours opérateurs, agences immobilières et d'autre part, des activités de restauration, bien-être, loisirs et autres en lien avec l'hébergement.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiables et activités outdoor	Parcs de loisirs	Distribution & Hospitality	Total
France	552 766	395 409	113 456	1 061 631
Hors France	-	174 678	2 923	177 601
<b>TOTAL AU 30/09/2024</b>	<b>552 766</b>	<b>570 087</b>	<b>116 379</b>	<b>1 239 232</b>
France	489 208	364 131	107 632	960 971
Hors France	-	161 805	2 687	164 492
<b>TOTAL AU 30/09/2023</b>	<b>489 208</b>	<b>525 936</b>	<b>110 319</b>	<b>1 125 463</b>

### 5.2. Excédent Brut Opérationnel par secteur d'activité

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2024			30/09/2023		
	Chiffre d'affaires	Excédent brut opérationnel	Marge opérationnelle (EBO/CA)	Chiffre d'affaires	Excédent brut opérationnel	Marge opérationnelle (EBO/CA)
Domaines skiables et activités outdoor	552 766	193 573	35,0 %	489 208	151 062	30,9 %
Parcs de loisirs	570 087	142 344	25,0 %	525 936	140 089	26,6 %
Distribution & Hospitality	116 379	30 389	26,1 %	110 319	22 975	20,8 %
Holdings & Supports	-	- 15 560	NA	-	- 6 455	NA
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 232</b>	<b>350 746</b>	<b>28,3 %</b>	<b>1 125 463</b>	<b>307 671</b>	<b>27,3 %</b>

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	30/09/2024		30/09/2023	
	Investissements industriels nets	Taux d'investissement (Inv/CA)	Investissements industriels nets	Taux d'investissement (Inv/CA)
Domaines skiables et activités outdoor	113 053	20,5 %	91 952	18,8 %
Parcs de loisirs	127 265	22,3 %	118 598	22,5 %
Distribution & Hospitality	9 040	7,8 %	10 700	9,7 %
Holdings & Supports	12 248	NA	14 188	NA
<b>TOTAL</b>	<b>261 607</b>	<b>21,1 %</b>	<b>235 439</b>	<b>20,9 %</b>

### 5.3. Autres charges et produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Redevances de DSP, de marques et autres	- 48 342	- 41 872
Indemnisations sur sinistres	1 315	-
PV de cession d'actifs autres	2 924	- 1 302
Dotations/Reprises sur provisions	3 649	- 2 506
Indemnisations liées à la crise sanitaire	-	3 686
Autres produits et charges	2 014	3 859
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 38 440</b>	<b>- 38 134</b>

Les autres produits et charges comprennent notamment des aides électricité pour un montant de 2,9 M€ (1,1 M€ au 30 septembre 2023).

### 5.4. Autres produits et charges opérationnels

Ils se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Produits et charges exceptionnels liés à la résiliation anticipée de la DSP des Deux Alpes		4 007
Autres	-	- 1
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>4 006</b>

### 5.5. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Charges d'intérêts sur emprunts	- 30 444	- 21 959
Charges d'intérêts sur dette de loyers	- 13 424	- 8 850
Produits de trésorerie & équivalent de trésorerie	8 310	5 762
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>- 35 559</b>	<b>- 25 047</b>
Pertes sur opérations financières <sup>(1)</sup>	- 925	- 625
Autres résultats financiers	- 559	- 553
Résultat de change	61	- 137
Effet sur le résultat des titres évalués en JVR <sup>(2)</sup>	304	- 1 429
Dépréciation des créances financières	- 1 494	- 315
Dividendes perçus	199	477
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>- 2 414</b>	<b>- 2 582</b>

(1) Quotes-parts de pertes de sociétés non consolidées (en transparence fiscale).

(2) Y compris les provisions pour pertes des filiales.

### 5.6. Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose en :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Impôt exigible	- 27 678	- 20 870
Impôt différé	- 2 851	- 4 066
<b>TOTAL</b>	<b>- 30 529</b>	<b>- 24 935</b>

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées, y compris le résultat des activités abandonnées prises en compte dans l'intégration fiscale, avant l'impôt et avant prise en compte des pertes de valeur sur écarts d'acquisition).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>131 783</b>	<b>121 820</b>
Taux d'impôt en vigueur	25,00 %	25,00 %
Charge d'impôt théorique	32 946	30 455
Effet des :		
• écarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	- 248	155
• charges non déductibles/produits non taxables	- 129	- 2 326
• déficits reportables non activés	297	438
• activation de déficits antérieurs		- 1 000
• résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	- 2 900	- 2 456
• ajustement des impôts différés suite à des changements de taux d'imposition	- 404	-
• autres	967	- 330
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>30 529</b>	<b>24 935</b>

Le Groupe a un historique solide de bénéfices et les impôts différés actif sur reports déficitaires relèvent principalement des pertes liées à la crise sanitaire, non récurrentes. Le délai de recouvrement de ces impôts différés actifs sur reports déficitaires est usuellement de cinq ans. Les projections à cinq ans qui sous-tendent la reconnaissance de ces impôts différés actifs sont alignées sur les hypothèses utilisées pour les tests de valeurs des actifs immobilisés.

### Amendement IAS 12 : « Pilier II »

En décembre 2021, l'OCDE a publié un projet de réforme des règles fiscales internationales proposant la mise en place d'un impôt sur les bénéfices minimal de 15 % pour les groupes multinationaux (« Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE » du Pilier II). En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier II », qui vise à transposer les Règles GloBE.

Le Groupe Compagnie des Alpes a appliqué l'exception prévue par l'amendement de l'IAS 12 publié le 23 mai 2023 concernant la comptabilisation et la publication des impôts différés en lien avec Pilier II. En conséquence, aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice au titre d'éventuels impôts complémentaires.

Les premières analyses qui ont été réalisées par le Groupe sur la base des périodes antérieures indiquent que l'incidence de l'application de cette réforme sera non significative, sur la base du périmètre actuel et compte tenu des taux d'imposition dans les juridictions où le Groupe opère.

## 5.7. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	Produits	Résultat	EBO	Quote-part résultat de sociétés associées
<b>30/09/2023</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	131,1	16,3	47,1	6,1
SERMA (Avoriaz)	France	54,4	13,2	23,7	2,6
DSV (Valmorel)	France	14,5	0,5	3,3	0,1
DSR (La Rosière)	France	17,4	2,7	5,9	0,5
Société du Téléphérique de Funiflaine	France	0,0	1,7	- 1,2	0,4
<b>TOTAL</b>					<b>9,8</b>
<b>30/09/2024</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	149,9	20,6	50,9	7,7
SERMA (Avoriaz)	France	62,8	16,8	28,2	3,4
DSV (Valmorel)	France	16,4	- 0,7	2,5	- 0,1
DSR (La Rosière)	France	19,6	3,3	6,8	0,7
Foncière de Développement des Alpes	France	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0
<b>TOTAL</b>					<b>11,6</b>

La Société du Téléphérique de Funiflaine a été liquidée au cours de l'exercice précédent.

## 5.8. Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère par action et résultat net dilué par action

Le résultat net – part des actionnaires de la maison mère s'élève à 92 444 K€.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère	92 444	90 371
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	50 622 242	50 533 135
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>	<b>1,83 €</b>	<b>1,79 €</b>

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	92 444	90 371
Nombre d'actions en circulation	50 622 242	50 533 135
Ajustement pour effet dilutif des plans d'actions de performance et des plans d'actions gratuites	406 870	262 492
<b>RÉSULTAT NET – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>1,82 €</b>	<b>1,78 €</b>

## 5.9. ROCE opérationnel

Pour l'exercice 2023/2024, la réconciliation entre le ROCE Groupe et le ROCE opérationnel métiers s'établit comme suit :

	Domaines skiables et Parcs de loisirs	Reste du Groupe	Total Groupe
Résultat opérationnel	181 862	- 23 705	158 157
Impôt théorique (à 25 %)	- 45 465	5 926	- 39 539
Résultat opérationnel après impôt	136 396	- 17 778	118 618
Actifs utilisés hors <i>goodwills</i>	1 589 771	247 423	1 836 693
<b>ROCE OPÉRATIONNEL MÉTIERS</b>	<b>8,6 %</b>		<b>6,5 %</b>
<i>Goodwills</i>	332 146	42 659	374 805
Actifs utilisés totaux (y compris <i>goodwills</i> )	1 921 417	290 082	2 211 498
<b>ROCE GROUPE</b>			<b>5,4 %</b>

## Note 6 Informations sur le bilan consolidé

### 6.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
<b>AU 30/09/2022</b>	<b>339 799</b>	<b>- 117 017</b>	<b>222 782</b>
Variation de périmètre	43 296	-	43 296
Autres variations	-	-	-
<b>AU 30/09/2023</b>	<b>383 095</b>	<b>- 117 017</b>	<b>266 078</b>
Variation de périmètre	108 727	-	108 727
Autres variations	-	-	-
<b>AU 30/09/2024</b>	<b>491 822</b>	<b>- 117 017</b>	<b>374 805</b>

Au 30 septembre 2024, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Domaines skiables et activités <i>outdoor</i>	137 181	136 389
Parcs de loisirs	194 965	87 030
Distribution & Hospitality	42 659	42 659
Holdings & Supports	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>374 805</b>	<b>266 078</b>

Au 30 septembre 2024, l'acquisition du groupe Urban a dégagé un *goodwill* total de 107,9 M€ qui reste provisoire compte tenu du délai d'affectation de 12 mois. Le Groupe a également dégagé un *goodwill* de 0,8 M€ sur l'acquisition du fonds de commerce d'une école de ski à La Rosière.

### Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de plans à cinq ans (cf. note 1.15.).

Le Groupe a modélisé des plans d'affaires, sur la base d'un scénario central et de sensibilités. Les plans d'affaires 2025 - 2029 sont bâtis sur des hypothèses réalistes, cohérentes avec l'exercice 2023/2024 et intègrent les hypothèses et orientations budgétaires nécessaires à la poursuite d'une croissance rentable dans les Parcs de loisirs et dans les Domaines skiables :

- maîtrise des coûts ;
- sélectivité accrue des investissements et priorité donnée aux dépenses d'attractivité dans les Parcs de loisirs.

Ils intègrent en outre une estimation des impacts liés aux renouvellements de contrats de concession devant intervenir dans les cinq prochaines années et de l'impact du changement climatique ainsi que des engagements et renoncements pris par le Groupe. Les prévisions à long terme prennent en compte des investissements adressant les risques climatiques (notamment le niveau d'enneigement et la fragilisation du permafrost).

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les Domaines Skiables et Parcs de Loisirs. Ce taux, qui s'élève à 7,75 % (8 % l'exercice précédent), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes.

Par ailleurs un taux de WACC de 8,75 % a été retenu pour les tests de dépréciation de l'activité d'hébergement portée principalement par l'UGT MMV, et enfin, un taux de WACC de 11,75 % a été retenu pour les tests de dépréciation relatifs à l'UGT Travelfactory, afin de prendre en compte le niveau de risque de son activité de tour-opérateur (12 % au 30 septembre 2023).

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité comprise entre 1,5 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ces taux sont volontairement conservateurs. Ils prennent en compte les impacts liés au changement climatique au niveau des domaines skiables et une asymptote sur les parcs de loisirs à l'atteinte de la pleine capacité des parcs en termes de fréquentation.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

### Résultats des tests de valeur réalisés

Les résultats des tests de dépréciations effectués au 30 septembre 2024 indiquent une absence de dépréciation des écarts d'acquisitions à constater sur cet exercice.

### Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (taux de croissance à long terme) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

### Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance

#### Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre la valeur d'utilité et les capitaux employés (820,3 M€) :

	Taux d'actualisation			
		7,25 %	7,75 %	8,25 %
<b>Taux de croissance LT</b>	1,0 %	365,7	287,2	219,4
	1,25 %	400,8	316,8	244,5
	1,5 %	439,1	348,7	271,6
	1,75 %	480,8	383,3	300,7
	2,0 %	526,5	420,9	332,1

#### Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre la valeur d'utilité et les capitaux employés (854,2 M€) :

	Taux d'actualisation			
		7,25 %	7,75 %	8,25 %
<b>Taux de croissance LT</b>	1,5 %	328,7	214,4	117,5
	1,75 %	383,6	260,0	155,8
	2,0 %	443,7	309,4	197,1
	2,25 %	506,5	360,9	239,9
	2,5 %	579,1	419,7	288,3

#### Distribution & Hospitality

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre la valeur d'utilité et les capitaux employés (182,9 M€) :

	Taux d'actualisation			
		9,0 %	9,5 %	10,1 %
<b>Taux de croissance LT</b>	1,2 %	33,4	26,6	20,7
	1,45 %	36,4	29,2	22,9
	1,7 %	39,8	32,0	25,3
	1,95 %	43,4	35,0	27,9
	2,2 %	47,3	38,3	30,7

Sur l'ensemble du Groupe, les analyses de sensibilité présentées indiquent que la valeur recouvrable reste supérieur à la valeur des capitaux employés du Groupe.

## 6.2. Immobilisations incorporelles

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périètre	Autres variations	Au 30/09/2024
<b>VALEURS BRUTES</b>								
Droits d'usage	82 344	0	0			0	0	82 344
Logiciels	56 861	5 832	- 1 503			1 234	6 292	68 716
Sites internet	8 622	386	0			0	2 179	11 187
Fonds commerciaux	12 911	- 1	- 107			0	- 298	12 505
Enseignes et marques	78 415	0	0			16 300	0	94 715
Contrats et relations clients attachés	2 637	0	0			7 600	0	10 237
Concession échangeur Parc Astérix	6 293	0	0			0	0	6 293
Films et œuvres cinématographiques	13 236	435	- 627			0	698	13 742
Autres immobilisations incorporelles	19 128	1 933	- 746			104	1 459	21 878
Immobilisations incorporelles en cours	9 052	8 705	- 16			0	- 10 126	7 615
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>289 499</b>	<b>17 290</b>	<b>- 2 999</b>			<b>25 238</b>	<b>204</b>	<b>329 232</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>								
Amort. Droits d'usage	- 75 476			- 417	0	0	0	- 75 893
Amort./Logiciels	- 31 184			- 8 836	1 503	- 831	1 246	- 38 102
Amort./Sites internet	- 8 280			- 96	0	0	- 140	- 8 516
Amort. Fonds commerciaux	- 8 638			- 200	107	0	92	- 8 639
Amort. Contrats et relations clients attachés	- 2 636			- 475	0	0	0	- 3 111
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	- 2 212			- 64	0	0	0	- 2 276
Amort. Films et œuvres cinématographiques	- 9 270			- 1 420	618	0	0	- 10 072
Amort. Autres immobilisations incorporelles	- 17 882			- 1 551	726	- 29	- 1 067	- 19 803
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 155 578</b>			<b>- 13 059</b>	<b>2 954</b>	<b>- 860</b>	<b>131</b>	<b>- 166 412</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>133 921</b>	<b>17 290</b>	<b>- 2 999</b>	<b>- 13 059</b>	<b>2 954</b>	<b>24 378</b>	<b>335</b>	<b>162 820</b>

Les investissements de l'exercice sont principalement composés de dépenses relatives à des sites Internet, des projets digitaux (CRM, déploiement de *data lakes*) ainsi qu'à des logiciels informatiques.

La colonne « Variations de périmètre » intègre les immobilisations du groupe Urban, dont la marque et la relation client évaluées respectivement à 16,3 M€ et 7,6 M€.

La ligne « Enseignes et marques » comprend les marques Grévin, Walibi, MMV, Familypark, Snowtime, EVOLUTION 2 ainsi que la marque Urban acquise en juin 2024.

### 6.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Acquisitions	Subventions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	Au 30/09/2024
<b>VALEURS BRUTES</b>									
Terrains et aménagements	102 362	370		- 909				3 155	104 978
Travaux de pistes	118 599	148		- 646				2 223	120 324
Enneigement artificiel	202 915	735		- 2 904				5 910	206 656
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	513 568	7 413		- 6 603			42 178	31 442	587 998
Hôtels et Résidences de tourisme	128 256	2 936		- 471			997	22 974	154 692
Remontées mécaniques	947 433	2 018		- 22 445				70 112	997 118
Engins de damage	49 776	2 794		- 6 086				3 462	49 946
Attractions	546 795	14 708		- 1 327				42 625	602 801
Matériels et mobiliers	261 359	13 931		- 9 617			1 359	18 646	285 677
Autres immobilisations corporelles	110 256	5 114	- 720	- 4 237			632	10 109	121 154
Immobilisations corporelles en cours	203 689	199 797		- 1 446			411	- 205 536	196 915
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 714	3 584						- 5 090	1 208
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>3 187 721</b>	<b>253 548</b>	<b>- 720</b>	<b>- 56 691</b>			<b>45 577</b>	<b>32</b>	<b>3 429 467</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>									
Terrains et aménagements	- 35 699				- 1 312	432			- 36 579
Travaux de pistes	- 56 156				- 3 468	419			- 59 205
Enneigement artificiel	- 143 673				- 7 233	2 872		2	- 148 032
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 308 875				- 21 776	6 656	- 29 509	7 972	- 345 532
Hôtels et Résidences de tourisme	- 33 008				- 8 178	275		- 8 263	- 49 174
Remontées mécaniques	- 570 738				- 39 630	22 092		- 1 591	- 589 867
Engins de damage	- 39 225				- 9 495	6 027		934	- 41 759
Attractions	- 309 229				- 28 002	1 326		- 118	- 336 023
Matériels et mobiliers	- 191 760				- 16 690	7 591	- 973	- 641	- 201 191
Autres immobilisations corporelles	- 88 886				- 7 553	7 351	- 518	118	- 89 489
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 1 777 250</b>				<b>- 143 337</b>	<b>55 041</b>	<b>- 31 000</b>	<b>- 305</b>	<b>- 1 896 851</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 410 471</b>	<b>253 548</b>	<b>- 720</b>	<b>- 56 691</b>	<b>- 143 337</b>	<b>55 041</b>	<b>14 577</b>	<b>- 273</b>	<b>1 532 616</b>
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 677 259	148 998	- 365	- 22 430			45 394	1 074	1 849 930
Amortissements immobilisations en propre	- 906 570				- 83 611	20 270	- 31 000	- 305	- 1 001 216
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE</b>	<b>770 689</b>	<b>148 998</b>	<b>- 365</b>	<b>- 22 430</b>	<b>- 83 611</b>	<b>20 270</b>	<b>14 394</b>	<b>769</b>	<b>848 714</b>
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 510 462	104 550	- 355	- 34 261			183	- 1 042	1 579 537
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 870 680				- 59 726	34 771			- 895 635
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>639 782</b>	<b>104 550</b>	<b>- 355</b>	<b>- 34 261</b>	<b>- 59 726</b>	<b>34 771</b>	<b>183</b>	<b>- 1 042</b>	<b>683 902</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 410 471</b>	<b>253 548</b>	<b>- 720</b>	<b>- 56 691</b>	<b>- 143 337</b>	<b>55 041</b>	<b>14 577</b>	<b>- 273</b>	<b>1 532 616</b>

Les investissements bruts de la période s'élevèrent à 252,8 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- pour le secteur Domaines skiables (120,2 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2023/2024 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2024/2025. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiables (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture) ;
- pour le secteur Parcs de loisirs (124,4 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité et en investissements de maintien et divers ;

- pour le secteur Distribution & Hospitality (5 M€), ils correspondent pour l'essentiel aux travaux et aménagements dans les hôtels et résidences de tourisme ;
- la colonne « Variations de périmètre » intègre les immobilisations du groupe Urban ;
- enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 30 septembre 2024, les mises au rebut et les écarts de conversion.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

Région ou pays (en milliers d'euros)	Notes	Domaines skiables et activités outdoor	Parcs de loisirs	Distribution & Hospitality	Holdings & supports	30/09/2024	30/09/2023
France		750 888	435 150	169 115	34 509	1 389 662	1 260 928
Autres (hors France)		0	304 682	1 093	0	305 774	283 464
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		<b>750 888</b>	<b>739 832</b>	<b>170 208</b>	<b>34 509</b>	<b>1 695 436</b>	<b>1 544 392</b>
Immobilisations incorporelles	6.2	6 110	83 178	41 627	31 905	162 820	133 921
Immobilisations corporelles	6.3	744 778	656 654	128 581	2 604	1 532 616	1 410 471
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN</b>		<b>750 888</b>	<b>739 832</b>	<b>170 208</b>	<b>34 509</b>	<b>1 695 436</b>	<b>1 544 392</b>

#### 6.4. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
<b>VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>108 764</b>	<b>101 300</b>
Variation de périmètre et divers	- 1 105	519
Résultat de la période	11 599	9 826
Dividendes versés	- 4 199	- 2 881
<b>VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>115 059</b>	<b>108 764</b>
dont :		
• Compagnie du Mont-Blanc	77 134	72 704
• Avoriaz	28 565	27 209

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. Cependant, le titre étant à très faible liquidité et très volatile, le cours de Bourse n'est pas représentatif de la valeur recouvrable des titres détenus par le Groupe. En effet, la valeur pour le Groupe est appréciée au regard de sa valeur d'utilité (délégation de service public de Chamonix renouvelée jusqu'en 2053). À titre indicatif, l'écart entre la valeur boursière de la Compagnie du Mont-Blanc au 30 septembre 2024 et la valeur d'équivalence des titres est positif pour 19,8 M€.

#### 6.5. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Valeurs brutes	939	939
Dépréciations	- 54	- 54
<b>STOCKS FONCIERS</b>	<b>885</b>	<b>885</b>
Valeurs brutes	338	338
Dépréciations	- 313	- 313
<b>EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Valeurs brutes	31 145	27 720
Dépréciations	- 740	- 637
<b>STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES</b>	<b>30 405</b>	<b>27 083</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 315</b>	<b>27 993</b>

Les stocks fonciers concernent principalement la société SAG (Flaine) qui viabilise des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes, production des cires).

## 6.6. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Créances clients :		
Valeur brute	36 493	35 352
Dépréciation pour pertes de crédit avérées	- 3 544	- 2 332
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	- 300	- 300
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>32 649</b>	<b>32 720</b>
Avances et acomptes	6 974	7 070
Créances sociales et fiscales	42 446	38 872
Autres créances d'exploitation	8 269	13 459
<b>TOTAL</b>	<b>90 338</b>	<b>92 120</b>

## 6.7. Actifs financiers et autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	30/09/2024			30/09/2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Titres disponibles à la vente						
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	1 990		1 990	1 707		1 707
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 342		1 342	1 247		1 247
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	3 175		3 175	3 298		3 298
Prêts et créances rattachés à des participations	18 402		18 402	20 044		20 044
Dépôts et cautionnements	6 305		6 305	2 954		2 954
Dérivés sur opérations de financement	0	0	0	661	1 644	2 305
Autres actifs financiers	2 802	124	2 926	1 688	77	1 765
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>34 016</b>	<b>124</b>	<b>34 140</b>	<b>31 599</b>	<b>1 721</b>	<b>33 320</b>
Dépréciations	- 8 357		- 8 357	- 6 861		- 6 861
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>25 659</b>	<b>124</b>	<b>25 783</b>	<b>24 738</b>	<b>1 721</b>	<b>26 459</b>
Autres actifs non courants	150		150	456		456
Subventions d'investissement à recevoir		2 056	2 056		5 071	5 071
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		144	144		421	421
Charges constatées d'avance		15 398	15 398		12 886	12 886
Créances d'impôt		2 334	2 334		2 148	2 148
Autres créances		10 354	10 354		3 851	3 851
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>150</b>	<b>30 286</b>	<b>30 436</b>	<b>456</b>	<b>24 377</b>	<b>24 833</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>25 809</b>	<b>30 410</b>	<b>56 219</b>	<b>25 194</b>	<b>26 098</b>	<b>51 292</b>

## 6.8. Titres de participations non consolidés

Les principaux titres non consolidés sont les suivants :

Titres de participations contrôlées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de contrôle	Juste valeur des titres	Situation nette <sup>(1)</sup>	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
DEUX ALPES BAIL	Portage de baux	30/09/2024	100 %	215	215	163	105	436
SAP LOCATION	Portage de baux	30/09/2024	100 %	0	- 170	- 185	483	- 173
SERRE CHEVALIER BAIL	Portage de baux	30/09/2024	100 %	464	464	- 204	400	- 204
SNC GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC	Portage de baux	30/09/2024	100 %	0	- 2 947	- 142	269	- 142
ÉTOILE POLAIRE LOGEMENT	Portage de murs	30/09/2023	78 %	1	- 1	- 1	481	0
LES TERRASSES D'HÉLIOS	Portage de murs	31/12/2023	100 %	2	- 3	0	0	0
SAP INVEST	Portage de murs	30/09/2024	100 %	75	- 422	- 498	635	- 206
SCI 2001	Portage de murs	31/12/2023	60 %	5	22	14	16	0
SCI FRONT DE NEIGE	Portage de murs	31/12/2023	78 %	0	- 859	- 81	229	- 63
LA PLAGNE RESORT	Tour-opérateur	30/09/2023	50 %	97	205	8	3 103	0
LES MÉNUIRES TOURS	Tour-opérateur	30/09/2024	46 %	17	37	0	0	0
SARL LES ARCS TOURS	Tour-opérateur	30/09/2024	100 %	1 012	1 012	107	1 707	115
SERRE CHEVALIER TOURS	Tour-opérateur	30/09/2024	100 %	102	97	- 88	1 094	- 88
INGELO MONTAGE	Construction	30/09/2024	100 %	0	- 83	- 383	862	- 383
<b>TOTAL</b>				<b>1 990</b>				<b>- 708</b>

Titres de participations non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de contrôle	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
SAS 2CO IMMO	Portage de murs	31/12/2023	45 %	1 342	2 982	49	658	95
<b>TOTAL</b>				<b>1 342</b>				<b>95</b>

Titres de participations ne donnant pas le contrôle	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de contrôle	Juste valeur des titres	Situation nette <sup>(1)</sup>	Résultat	Dividendes versés	Variation capitaux propres
FONCIÈRE LA PLAGNE	Foncière	30/09/2023	6 %	0	16	- 165		0
FONCIÈRE LES ARCS	Foncière	30/09/2023	11 %	0	1 137	- 80		0
FONCIÈRE LES ÉCRINS	Foncière	30/09/2023	5 %	0	- 287	- 1 206		0
FONCIÈRE RÉNOVATION MONTAGNE	Foncière	30/09/2023	10 %	0	1 976	- 1 434		0
JARDIN D'ACCLIMATATION	Parc d'attractions	31/12/2023	20 %	0	2 564	- 7 908		0
SACOVAL SEM	Portage de murs	31/12/2023	14 %	603	4 266	3		0
PLAGNE RÉNOV	Rénovation	31/05/2023	15 %	44	313	- 9		- 4
SCI RT LES CLARINES	Portage de murs	31/12/2023	27 %	1 274	4 720	- 65		- 30
VILMONT SARL	Portage de murs	31/05/2024	33 %	527	1 596	423	198	- 86
SAGEST TIGNES DÉVELOPPEMENT SARL	Autres services de restauration	30/09/2023	10 %	508	5 093	1 800		251
Divers				221				- 31
<b>TOTAL</b>				<b>3 177</b>			<b>198</b>	<b>100</b>

(1) Situation nette présentée dans les comptes sociaux.

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiables dans des sociétés d'aménagement immobilier, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Elles sont, pour l'essentiel, détenues dans un objectif d'utilité (en support aux activités commerciales de nos métiers).

## 6.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
OPCVM	185 004	71 003
Comptes à vue	47 355	38 670
Caisse	1 773	1 794
<b>TOTAL</b>	<b>234 133</b>	<b>111 467</b>

## 6.10. Capitaux propres

### Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2023, la CDA détenait au 30 septembre 2024, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 21 622 actions représentant une valeur comptable brute de 359 K€ ;
- un encours de trésorerie de 1 214 K€ (en principal et intérêts courus).

### Stock-options

#### Plans d'actions de performance

Il existe 241 810 actions de performance non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2024. Les options et attributions des plans d'actions de performance sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2024 sont décrites ci-après :

Plan d'attribution d'actions de performance <sup>(1)</sup>	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Plan n° 27	Total
Date de l'Assemblée	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	09/03/2023	14/03/2024	
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	23/05/2023	21/05/2024	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	67 050	74 790	73 535	104 032	122 480	131 110	
Dont les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	10 000	
Dominique Thillaud						5 500	
Loïc Bonhoure						4 500	
Nombre de bénéficiaires	165	198	176	189	214	227	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital		22 821	29 744				
Date de décision d'attributions complémentaires		05/07/2021	05/07/2021				
Date d'acquisition des actions de performance	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	26/05/2025	22/05/2026	
Actions de performance définitivement acquises	53 350	79 530	89 523	89 107	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	13 700	18 081	13 756	14 925	8 690	3 090	
Actions de performance restantes	0	0	0	0	113 790	128 020	241 810

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>214 732</b>	<b>199 304</b>	<b>191 657</b>
Droits attribués	131 110	122 480	104 032
Droits attribués par ajustement	0	0	0
Droits radiés	- 14 925	- 17 529	- 16 855
Actions acquises	- 89 107	- 89 523	- 79 530
Ajustements attributions	0	0	0
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>241 810</b>	<b>214 732</b>	<b>199 304</b>

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 191 K€ au 30 septembre 2024 (dont 993 K€ hors contributions sociales) contre 1 060 K€ au 30 septembre 2023.

### Plan n° 27

Le Plan n° 27 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2024. Ce Plan porte sur 131 110 actions de performance et concerne 227 bénéficiaires.

Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel afférent au gouvernement d'entreprise.

Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2024 des actions de performance du Plan n° 27 représente 13,536 € (contre 13,806 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 26).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	5,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée 2 ans)	3,152 %
Taux de turnover	5,00 %

Sur la base des plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % pour les membres du Comité exécutif et 75 % pour les autres bénéficiaires. Depuis la constitution du plan n° 27 le 21 mai 2024, une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % a également été retenue pour les mandataires sociaux.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue est le modèle binomial.

### Plan universel d'attribution gratuite d'actions

Il existe 165 060 actions gratuites non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2024. Les attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites au 30 septembre 2024 sont décrites ci-après :

Plan universel d'attribution gratuite d'actions	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Total
Date de l'Assemblée	09/03/2023	14/03/2024	14/03/2024	
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	31/08/2023	14/03/2024	29/08/2024	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	47 760	74 460	61 500	
<i>Dont mandataires sociaux</i>	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	1 592	2 482	2 050	
Date d'acquisition des actions gratuites	01/09/2026	15/03/2027	30/08/2027	
Actions gratuites définitivement acquises	0	0	0	
Actions gratuites radiées ou annulées	9 510	9 150	0	
Actions gratuites restantes	38 250	65 310	61 500	165 060

En cumul, l'évolution des attributions d'actions gratuites se résume comme suit :

Attributions d'actions gratuites	30/09/2024	30/09/2023
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>47 760</b>	<b>0</b>
Droits attribués	135 960	47 760
Droits radiés	- 18 660	0
Actions acquises	0	0
Ajustements attributions	0	0
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>165 060</b>	<b>47 760</b>

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options d'attribution d'actions gratuites est de 598 K€ au 30 septembre 2024 (dont 498 K€ hors contributions sociales) contre 215 K€ au 30 septembre 2023.

#### Plan n° 1 bis

Le Plan n° 1 bis a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 14 mars 2024. Ce Plan porte sur 74 460 actions de performance et concerne 2 482 bénéficiaires.

La juste valeur au 30 septembre 2024 des actions gratuites du Plan n° 1 bis représente 12,080 €.

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan n° 1 bis mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	4,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée 2 ans)	2,402 %
Taux de turnover personnel permanent	5,00 %
Taux de turnover personnel saisonnier avec reconduction automatique des contrats de travail	12,00 %
Taux de turnover personnel saisonnier sans reconduction automatique des contrats de travail	0,00 %

#### Plan n° 2

Le Plan n° 2 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 29 août 2024. Ce Plan porte sur 61 500 actions de performance et concerne 2 050 bénéficiaires.

La juste valeur au 30 septembre 2024 des actions gratuites du Plan n° 2 représente 11,792 € (contre une juste valeur de 11,899 € pour le plan n° 1 conclu l'exercice précédent).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan n° 2 mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	5,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée 2 ans)	2,673 %
Taux de turnover personnel permanent	5,00 %
Taux de turnover personnel saisonnier avec reconduction automatique des contrats de travail	5,00 %
Taux de turnover personnel saisonnier sans reconduction automatique des contrats de travail	0,00 %

## 6.11. Provisions à caractère non courant et courant

### Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	30/09/2023	Résultat		Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres	30/09/2024
		Dotations	Reprises				
Retraites	31 447	3 455	- 2 444	1	140	3 628	36 227
Autres risques non courants	13 734	367	- 2 255	0	0	0	11 846
<b>TOTAL</b>	<b>45 181</b>	<b>3 822</b>	<b>- 4 699</b>	<b>1</b>	<b>140</b>	<b>3 628</b>	<b>48 073</b>

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 9,9 M€).

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Ces provisions sont calculées avec charges sociales, sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans pour les cadres et 64 ans pour le personnel non-cadre et saisonnier (inchangé par rapport au 30 septembre 2023). Le taux d'actualisation utilisé est de 3,35 % au 30 septembre 2024 (contre 4 % au 30 septembre 2023).

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Valeur actualisée des obligations financées	43 933	39 100
Juste valeur des actifs du régime	- 7 706	- 7 653
<b>PASSIF INSCRIT AU BILAN</b>	<b>36 227</b>	<b>31 447</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 099	2 239
Coût financier	1 485	1 493
Rendement attendu des actifs du régime	- 261	- 291
Coût des services passés – Modification de régime		- 1 558
Réduction/cessations	- 659	- 444
<b>MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>2 665</b>	<b>1 439</b>

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté ;
- les intérêts crédités ;
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 2 099	- 2 239
Coût financier	- 1 485	- 1 493
Rendement attendu des actifs du régime	261	291
Pertes/gains actuariels	- 3 636	42
Changement de méthode	0	0
Prestations versées nettes de celles remboursées par les fonds	419	1 377
Coût des services passés – Modification de régime		1 558
Réduction/cessations	659	444
Variation de périmètre	- 140	- 284
Autres	1 244	1 055
<b>TOTAL</b>	<b>- 4 779</b>	<b>751</b>

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

#### Sensibilité au taux d'actualisation

(en milliers d'euros)	Taux actualisation		
	(- 0,6 point)	Réel	(+ 0,6 point)
Valeur actualisée de l'obligation (= engagements)	38 352	35 972	33 809
Coût des services rendus	2 003	1 869	1 748
Intérêts	1 209	1 309	1 392

#### Sensibilité à l'évolution des rémunérations

(en milliers d'euros)	Revalorisation des rémunérations		
	(- 0,5 point)	Réel	(+ 0,5 point)
Valeur actualisée de l'obligation (= engagements)	34 153	35 972	37 923
Coût des services rendus	2 089	2 237	2 400
Intérêts	1 180	1 310	1 317

### Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2023	Résultat		Variations de périmètre	30/09/2024
		Dotations	Reprises		
Provisions pour gros entretien	8 437	2 175	- 3 117	-	7 495
Autres	17 096	4 796	- 9 948	727	12 671
<b>TOTAL</b>	<b>25 533</b>	<b>6 971</b>	<b>- 13 065</b>	<b>727</b>	<b>20 166</b>

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les autres provisions courantes concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours pour 7,4 M€, des contrôles sociaux et fiscaux pour 0,7 M€, des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées pour 1,5 M€ et des provisions pour risques divers pour 3 M€.

## 6.12. Dettes financières

### Décomposition des dettes financières brutes et de la dette nette

(en milliers d'euros)	30/09/2024			30/09/2023		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	242 244	55 000	297 244	159 848	100 000	259 848
Emprunts auprès des établissements de crédit	426 603	159 401	586 004	231 169	130 260	361 429
Autres emprunts et dettes assimilées	67		67			
Intérêts courus		5 699	5 699		5 881	5 881
Soldes créditeurs de banques et assimilés		61 717	61 717		26 214	26 214
Participation des salariés	2 158		2 158	2 175		2 175
Divers	29 398	6 220	35 618	3 081	15 341	18 422
<b>DETTES FINANCIÈRES BRUTES HORS IFRS 16</b>	<b>700 470</b>	<b>288 037</b>	<b>988 506</b>	<b>396 273</b>	<b>277 696</b>	<b>673 969</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		- 234 134	- 234 134		- 111 467	- 111 467
<b>DETTES FINANCIÈRES NETTES HORS IFRS 16</b>			<b>754 373</b>			<b>562 502</b>
Dettes de loyers IFRS 16	471 750	36 771	508 521	311 170	26 572	337 742
<b>DETTES FINANCIÈRES BRUTES AVEC IFRS 16</b>	<b>1 172 219</b>	<b>324 808</b>	<b>1 497 027</b>	<b>707 443</b>	<b>304 268</b>	<b>1 011 711</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES NETTES AVEC IFRS 16</b>			<b>1 262 894</b>			<b>900 244</b>

### Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond essentiellement aux emprunts ci-dessous :

- emprunts obligataires souscrits par CDA Financement (297 M€), l'emprunt obligataire de CDA SA ayant été remboursé en mai 2024 (pour 100 M€) ;
- emprunts bancaires souscrits par CDA Financement et les filiales du Groupe (32 M€) ;

- prêt participatif souscrit par CDA Financement (43 M€) ;
- emprunts bancaires souscrits par MMV (78 M€).

La dette à taux variable est composée essentiellement du PGE à 100 M€, des crédits à terme souscrits par CDA Financement (200 M€ et 40 M€), des tirages de NEU CP (95 M€) ainsi que des lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent, par échéance, de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
30/09/2024 (avec IFRS 16)	1 497,0	324,8	114,9	82,0	280,3	142,2	552,8
30/09/2024 (hors IFRS 16)	988,5	288,0	76,7	43,1	242,7	105,5	232,5
30/09/2023 (avec IFRS 16)	1 011,7	304,4	141,7	96,2	63,2	65,6	340,7
30/09/2023 (hors IFRS 16)	674,0	277,7	116,0	70,8	37,7	41,9	129,9

### Dettes obligataires

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 297,5 M€ se décompose comme suit :

- un emprunt d'un montant de 65 M€ émis en avril 2019 sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 45 M€ émis en février 2017 sur le marché de l'Euro PP pour une durée de huit ans ;
- un emprunt d'un montant de 50 M€ émis en septembre 2017 sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 137,5 M€ émis en juin 2024 sur le marché de l'Euro PP, d'une maturité de sept ans.

Au 30 septembre 2024, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- emprunt Euro PP 2017 : 44,5 M€ ;
- emprunt US PP 2017 : 48,3 M€ ;
- emprunt US PP 2019 : 64,8 M€ ;
- emprunt Euro PP 2024 : 141,5 M€.

### Dettes bancaires amortissables

La dette bancaire amortissable d'un montant de 253 M€ se décompose de la façon suivante :

- un prêt garanti par l'État (PGE) d'un montant de 200 M€ mobilisé le 29 juin 2020 dont le capital restant dû est égal à 100 M€ au 30 septembre 2024 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe. Ce PGE a été prorogé en juin 2021 pour une durée de cinq ans ;
- un Prêt participatif relance pour un montant de 42,7 M€ à maturité huit ans, destiné à participer au financement des investissements prévus dans les prochaines années. Ce prêt ne prévoit aucune contrainte quant aux futures distributions de dividendes ou opérations de croissance externe. Après une période de franchise de quatre ans, il sera remboursé de manière linéaire entre la quatrième et la huitième année ;
- des emprunts bancaires souscrits par MMV à taux fixe pour un montant global de 78 M€ ;
- des emprunts bancaires souscrits par les filiales du Groupe pour un montant global de 32 M€.

### Dettes bancaires in fine

La dette bancaire *in fine* d'un montant de 240 M€ se décompose de la façon suivante :

- un *Term Loan* souscrit le 16 décembre 2022 avec les principaux partenaires bancaires du Groupe d'un montant de 200 M€, à maturité cinq ans. Le *Term Loan* a été tiré dans sa globalité le 11 décembre 2023 ;
- un *Term Loan* souscrit le 13 juin 2024 avec trois établissements bancaires d'un montant de 40 M€ à maturité cinq ans.

### Financement de marché

La Compagnie des Alpes dispose de son programme d'émission de Titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui pour rappel a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 300 M€ (échéance juin 2029), incluant une sous-limite *swingline* de 80 M€.

Le programme est animé par quatre Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

Le programme de NEU CP est tiré à hauteur de 95 M€ au 30 septembre 2024.

### Dettes bancaires revolving

Le Groupe dispose d'un crédit renouvelable d'un montant maximum de 300 M€ à échéance le 22 juin 2029. Le crédit renouvelable n'est pas tiré au 30 septembre 2024.

À noter que deux indicateurs de performance RSE sont intégrés dans cette ligne RCF.

### Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette) au regard de ses engagements. Au 30 septembre 2024, les couvertures mises en place se montent à 255 M€ (payeur taux fixe ; receveur taux variable) et 70 M€ (payeur taux variable ; receveur taux fixe).

Les instruments de couverture utilisés sont des instruments de couverture optionnels efficaces.

Les instruments de couverture ont une incidence non significative sur la dette au 30 septembre 2024.

30/09/2024 (en millions d'euros)	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) – (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	234		81	207	- 153	207				
De 1 an à 2 ans			27	50	27	50				
De 2 ans à 3 ans			43	-	43	-	255	70	442	312
De 3 ans à 4 ans			43	200	43	200				
De 4 ans à 5 ans			65	40	65	40				
Plus de 5 ans			233	-	233	-				
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>		<b>491</b>	<b>497</b>	<b>257</b>	<b>497</b>	<b>255,0</b>	<b>70,0</b>	<b>442,2</b>	<b>312</b>

### Liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le Groupe bénéficie d'un endettement diversifié décrit précédemment, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps.

À court terme, le Groupe peut se financer par le recours à des lignes de découvert bancaires qui ne sont pas soumises à des covenants, par un programme de NEU CP (« Negotiable European Commercial Paper ») plafonné à 240 M€ et par la ligne de RCF.

Au 30 septembre 2024, le Groupe supporte un endettement financier net hors IFRS 16 de 754,4 M€.

Au 30 septembre 2024, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements confirmés non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 205 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- par ailleurs, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 234,1 M€.

### Informations sur les clauses d'exigibilité

#### Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019, le crédit renouvelable de 300 M€, les Term Loan de 200 M€ et 40 M€ conclus respectivement en 2022 et 2024, le Prêt Participatif ainsi que l'Euro PP de 137,5 M€ souscrit en 2024 sont soumis à un

covenant commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Pour le calcul du levier, l'EBO au 30/09/2024 doit être ajusté sur une base proforma pour tenir compte de l'EBO du groupe Urban comme si ce dernier était devenu une Filiale de la Compagnie des Alpes depuis le début de l'exercice 2023/2024.

Le Groupe ne dispose pas d'un arrêté comptable du groupe Urban au 30 septembre 2024 avec douze mois d'activité, permettant de calculer un EBO consolidé proforma y compris du groupe Urban à cette date, conformément à la définition des contrats de financement. Le calcul du levier a donc été approché au mieux avec une analyse de sensibilité.

Retraité de l'EBO, de la dette financière nette et de la dette d'acquisition du groupe Urban, le calcul du levier sur le périmètre du Groupe s'élève à 1,96 au 30/09/2024 :

	Covenant	Ratio au 30/09/2024
Dette nette consolidée/ EBO consolidé <sup>(1)</sup>	< 3,50	1,96

(1) Données présentées Hors IFRS 16.

Une simulation de levier a été réalisée avec un compte de résultat proforma de 12 mois du groupe Urban établi à une date proche du 30 septembre 2024 et la contribution à la dette nette hors IFRS 16 du groupe Urban au 30/09/2024. Un test de sensibilité sur une variation de l'EBO proforma (avant allocation du prix d'acquisition) montre que le levier reste dans une fourchette comprise entre 2,38 et 2,34 sans franchissement de palier quant à la fixation des taux des emprunts du Groupe.

#### EBO glissant proforma

	- 4 M€	- 3 M€	- 2 M€	- 1 M€	Base	+ 1 M€	+ 2 M€	+ 3 M€
Dette nette consolidée/ EBO consolidé <sup>(1)</sup>	2,38	2,38	2,37	2,37	2,36	2,35	2,34	2,34

(1) Données présentées Hors IFRS 16.

#### Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- la détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être *a minima* égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;

- la détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;
- toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations, qui viendraient à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

### Informations sur les taux d'intérêt

Le tableau ci-après indique les taux d'intérêts après prise en compte des couvertures de taux.

(en millions d'euros)	30/09/2024		30/09/2023	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dettes à taux fixe	638,6	3,86 %	557,8	3,04 %
Dettes financières à taux variable	312,2	5,38 %	95,6	4,74 %
Participation et divers	37,8		20,6	
<b>TOTAL HORS IFRS 16</b>	<b>988,5</b>	<b>4,29 %</b>	<b>674,0</b>	<b>3,44 %</b>
Divers IFRS 16	508,5		337,7	
<b>TOTAL AVEC IFRS 16</b>	<b>1 497,0</b>		<b>1 011,7</b>	

### 6.13. Impôts différés

	30/09/2024	30/09/2023
Total des actifs d'impôts différés au bilan	14 524	14 261
Total des passifs d'impôts différés au bilan	- 41 755	- 36 695
<b>SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 27 232</b>	<b>- 22 434</b>

	30/09/2024	30/09/2023
Reports déficitaires	13 497	15 521
Engagements de retraite et assimilés	9 128	7 797
Participation des salariés	2 599	2 047
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	- 20 807	- 20 651
Provisions non déductibles	712	769
Écarts d'évaluations/Immobilisations corporelles et incorporelles	- 41 504	- 34 772
Contrats de location	4 802	3 163
Risques fiscaux	- 1 285	- 1 285
Instruments financiers	852	- 594
Différences fiscales ou comptables	4 676	4 239
Autres	99	1 332
<b>SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 27 232</b>	<b>- 22 434</b>

Le Groupe a un historique solide de bénéfices et les impôts différés actifs sur reports déficitaires relèvent principalement des pertes liées à la crise sanitaire, non récurrentes. Le délai de recouvrement de ces impôts différés actifs sur reports déficitaires

est usuellement de cinq ans. Les projections à cinq ans qui sous-tendent la reconnaissance de ces impôts différés actifs sont alignées sur les hypothèses utilisées pour les tests de valeurs des actifs immobilisés.

## 6.14. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 994	111 659
Dettes fiscales et sociales	113 575	95 122
Autres dettes d'exploitation	57 144	42 873
<b>SOUS-TOTAL « DETTES D'EXPLOITATION »</b>	<b>284 713</b>	<b>249 654</b>
Dettes sur immobilisations	48 653	49 797
Autres dettes diverses	8 420	4 338
Produits constatés d'avance	54 236	47 863
<b>SOUS-TOTAL « AUTRES DETTES »</b>	<b>111 310</b>	<b>101 998</b>
<b>TOTAL</b>	<b>396 023</b>	<b>351 652</b>

## 6.15. Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les actifs et passifs évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;

- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture au 30 septembre 2024 (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 au 30 septembre 2024.

Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan					Niveau de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur				
		Juste valeur par résultat net <sup>(1)</sup>	Juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	Instruments de capitaux propres – Juste valeur par autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Instruments de dettes – Juste valeur par autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Instruments de capitaux propres – évalués selon leur norme de référence <sup>(1)</sup>	Coût amorti <sup>(1)</sup>	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs non courants	6.7					150	(2)				
Créances clients	6.7					32 649	(2)				
Créances sociales et fiscales	6.6					42 446	(2)				
Autres créances d'exploitation <sup>(3)</sup>						15 243	(2)				
Créances d'impôt						2 334	(2)				
Autres créances						27 952	(2)				
Prêts et créances rattachées à des participations						10 169	(2)				
Dépôts et cautionnements						6 305	(2)				
Autres actifs financiers						2 802	(2)				
Trésorerie et équivalent de trésorerie						234 134	(2)				
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>		-	-	-	-	<b>374 184</b>					
Titres de sociétés non contrôlées	6.7			3 175							3 175
Dérivés sur opérations de financements	6.7		-						-		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		-	-	<b>3 175</b>	-	-	-	-	-	-	<b>3 175</b>
Titres de sociétés non contrôlées	6.8	1 342								1 342	-
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	6.8	1 990									1 990
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>3 332</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 342</b>	<b>1 990</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>3 332</b>	-	<b>3 175</b>	-	<b>374 184</b>	-	-	<b>1 342</b>	<b>5 165</b>	

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ou selon leur norme de référence.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(3) Intègre les « autres créances d'exploitation » et les « avances et acomptes » référencés précédemment dans la note 6.6.

Passifs financiers et autres passifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
		Dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres passifs non courants				-			
Dettes fournisseurs exploitation	6.14		113 994				
Dettes fournisseurs d'immobilisation	6.14		48 653				
Dettes fiscales et sociales	6.14		113 575				
Dettes d'impôts			6 117				
Autres dettes d'exploitation	6.14		57 144				
Autres dettes diverses	6.14		8 420				
Comptes de régularisation	6.14		54 236				
Emprunts obligataires	6.12		297 244				
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.12		586 004				
Autres dettes financières et assimilées			32 481				
Participation des salariés	6.12		2 158				
Soldes créditeurs de banque	6.12		61 717				
Intérêts courus	6.12		5 699				
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>			<b>- 1 387 443</b>				
Dérivés sur opérations de financements		3 204			3 204		
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 204</b>	<b>-</b>		<b>3 204</b>		
Dérivés sur opérations de financements							
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>				
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>3 204</b>	<b>1 387 443</b>		<b>3 204</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitations et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 6.16. Acquisition du groupe Urban

Le Groupe a procédé le 13 juin 2024 à l'acquisition de 83,02 % du capital de la société Soccer 5 France SAS, société mère du groupe Urban, numéro 1 du foot à 5 et co-leader du padel en France, à l'issue des discussions qui se sont déroulées depuis l'offre ferme contresignée par les vendeurs et annoncée le 13 mars dernier.

Le Groupe a par ailleurs sécurisé l'acquisition de 3,44 % complémentaires du capital de la société Soccer 5 France SAS détenus par la société Soccer 5 Evolution, holding de certains managers du Groupe, avec la mise en place de promesses de vente, exerçables entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024, afin de lui permettre de finaliser certaines diligences préalables nécessaires à la détermination de la structure d'acquisition de cette dernière participation.

Cette acquisition se réalise sur la base d'une valeur d'entreprise de 157 M€ (pour 100 % du capital) et d'un prix de 129,7 M€ pour 86,46 % du capital, assorti d'un complément de prix potentiel de 10 M€ qui serait versé sous certaines conditions en cas d'évolution favorable du régime fiscal applicable aux activités du groupe Urban. Le solde (13,54 %) pourra être racheté par la Compagnie des Alpes à un horizon de quatre à cinq ans, avec une méthode de valorisation identique à celle de l'acquisition des 86,46 %.

L'incidence de l'entrée de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie est déterminée par la différence entre le prix payé pour 83,02 %, le remboursement des comptes courants d'associées et la trésorerie, soit 125,2 M€.

Le Groupe Urban exploite 35 centres en France, et un au Portugal, qui représentent un total de 270 terrains de foot à 5. Il développe également une activité de padel et dispose à ce jour de 100 courts dédiés répartis dans ses centres. Il est numéro 1 du marché en France avec 25 % de part de marché et il accueille environ 3,75 millions de joueurs par an.

Avec une offre qualitative de centres modernes et bien équipés, comprenant notamment des *club-houses* et des boutiques spécialisées, le groupe Urban est la marque leader disposant des meilleurs scores de satisfaction. L'offre d'Urban s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, qui propose toute une série de services et d'événements allant d'écoles de football pour les jeunes à l'organisation de championnats (particuliers ou corporate). Le groupe Urban s'appuie sur des partenariats avec des marques fortes : PSG Academy, Nike, Betsson, Powerade, Heineken, etc.

Le groupe Urban a, par ailleurs, développé une stratégie digitale permettant une utilisation optimisée de ses centres et offrant une expérience utilisateur de premier rang. La plateforme personnalisée MyUrban propose une gamme large de services allant de la réservation en ligne à la relance des joueurs, la mise en relation avec des joueurs pour compléter le cas échéant le nombre de participants et enfin la possibilité de revoir les matchs et partager les buts filmés en vidéo. La communauté Urban connaît des scores d'engagement particulièrement élevés avec 25 000 utilisateurs de son application, 3 350 visiteurs par jour de

la plateforme MyUrban, 60 000 abonnés sur les réseaux sociaux, 250 000 contacts pour les campagnes de e-mailing et 110 000 sessions par mois pour le site internet.

Le 23 septembre dernier, le nouveau site Urban Soccer/Urban Padel de l'Île-de-Puteaux a ouvert au public. Ce centre, aux portes de Paris, est le plus important du groupe Urban. Il s'étend sur près de 11 hectares, va monter en puissance en 2025 et l'offre, qui comprend à ce jour 10 terrains de foot à 5, 12 pistes de padel et 16 courts de tennis éclairés, sera complétée par l'ouverture d'un club-house.

Le bilan d'ouverture du groupe Urban se décompose comme suit :

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	13/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	38 879
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	60 642
Participations dans des entreprises associées	
Actifs financiers non courants	2 650
Impôts différés actifs	2 129
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>104 300</b>
Stocks	2 954
Créances d'exploitation	9 880
Autres créances	2 256
Impôts courants	263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 413
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>27 766</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>132 066</b>

Sur la base d'une évaluation réalisée par un expert externe, le Groupe a valorisé la marque Urban à hauteur de 16,3 M€ ainsi que des relations clients à hauteur de 7,6 M€, amorties sur quatre ans. Les stocks à l'ouverture ont été revalorisés à hauteur de 1,1 M€ afin d'avoir une valorisation en juste valeur conformément à la norme IFRS3.

Le Groupe dispose également de promesses de vente conclues à son profit pour acquérir les 17 % d'actions restantes : l'analyse des conditions de dénouement de ces engagements entre le Groupe et les minoritaires conduisent à consolider le groupe Urban à 86,46 %, le rachat de 3,44 % des actions devant intervenir d'ici le 31 décembre 2024 à un prix déterminé de 5,2 M€.

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	13/06/2024
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>25 165</b>
Provisions non courantes	140
Dettes financières non courantes	7 635
Dettes de loyers – Part à plus d'un an	58 281
Impôts différés passifs	6 282
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>72 338</b>
Provisions courantes	727
Dettes financières courantes	13 137
Dettes de loyers – Part à moins d'un an	2 018
Dettes d'exploitation	15 603
Impôts courants	279
Autres dettes	2 799
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>34 563</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>132 066</b>

L'analyse des autres promesses de vente qui conditionnent le prix d'achat des 13,54 % restants a conduit le Groupe à considérer une charge de rémunération de 16,4 M€ qui sera comptabilisée progressivement entre juin 2024 et juin 2029. Une charge de rémunération de 0,6 M€ a été constatée à ce titre au 30 septembre 2024. Le solde du prix d'acquisition non conditionné par la présence des managers fondateurs a été constaté en dettes d'acquisition pour un montant complémentaire de 20,3 M€.

Le goodwill provisoire s'élève à 107,9 M€ et a été calculé selon la méthode du goodwill partiel, les minoritaires conservant l'accès aux bénéfices.

## Note 7 Informations sur le tableau des flux de trésorerie

### 7.1. Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.2	- 17 290	- 19 361
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	6.3	- 252 828	- 226 787
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>		<b>- 270 118</b>	<b>- 246 148</b>
Variations dettes sur immobilisations		1 830	6 639
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 268 288</b>	<b>- 239 509</b>
Prix de vente des immobilisations incorporelles		1 101	34
Prix de vente des immobilisations corporelles		5 303	1 764
Variations des créances sur cessions d'immobilisations		277	2 272
<b>CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>6 681</b>	<b>4 070</b>
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS</b>		<b>- 261 607</b>	<b>- 235 439</b>

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 6.2 et 6.3.

### 7.2. Free Cash Flow Opérationnel

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		341 117	259 750
Investissements industriels nets		- 261 607	- 235 439
<b>FREE CASH FLOW OPÉRATIONNEL</b>		<b>79 510</b>	<b>24 312</b>

### 7.3. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2023	Flux de trésorerie	Variation « non cash »				30/09/2024
			Acquisitions/ Réévaluations	Diminutions	Effet de change	Autres	
Emprunts long terme	391 017	384 889			- 107 572	513	668 847
Emprunts court terme	251 444	- 130 334			-	105 015	226 126
Participation des salariés et divers	5 288	27			67	23 190	28 571
Actifs en couverture d'emprunts à long terme	-					3 204	3 204
<b>DETTES FINANCIÈRES (HORS SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE ET DETTES LOCATIVES)</b>	<b>647 749</b>	<b>254 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>20 633</b>	<b>926 748</b>
Soldes créditeurs de banque et assimilés	26 220	23 478	- 20		-	12 081	61 759
Dettes liées aux contrats de location	337 742	- 31 370	141 258	-	592	60 299	508 521
<b>DETTES FINANCIÈRES DANS LE BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>1 011 711</b>	<b>246 690</b>	<b>141 238</b>	<b>-</b>	<b>659</b>	<b>93 013</b>	<b>1 497 027</b>

## 7.4. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
<b>TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>234 134</b>	<b>111 467</b>
Soldes créditeurs de banques et assimilés	- 61 717	- 26 214
<b>TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>172 417</b>	<b>85 253</b>

## Note 8 Norme IFRS 16 relative aux contrats de location

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 8.1. Impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit :

Droits d'utilisation (en milliers d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques/ matériel	Autres immobilisations	Droits d'utilisation	Dette de loyers
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2023</b>	<b>105 985</b>	<b>195 152</b>	<b>6 686</b>	<b>14 502</b>	<b>322 325</b>	<b>337 742</b>
Nouveaux actifs	13 606	90 619	8 099		112 324	99 671
Réévaluations	7 481	17 992	803	2 912	29 188	41 587
Variation de périmètre	1 277	59 197		168	60 642	60 299
Sorties d'actifs						
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 6 684	- 27 363	- 1 150	- 2 778	- 37 975	
Paiements de loyers <sup>(1)</sup>						- 31 370
Écarts de conversion		425			425	592
Divers	- 2	- 8	8	1	- 2	
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2024</b>	<b>121 663</b>	<b>336 014</b>	<b>14 446</b>	<b>14 805</b>	<b>486 928</b>	<b>508 521</b>

(1) Variation des dettes de loyer dans le tableau des flux de trésorerie.

Par nature, les droits d'utilisation de l'actif IFRS 16 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Nouveaux Actifs	Rééva- luations	Sorties d'Actifs	Dotations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	Au 30/09/2024
<b>DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF</b>									
Terrains et aménagements	120 615	13 606	7 481			1 277		5	142 984
Travaux de pistes	1 576								1 576
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	68 023	23 838	9 609			58 873	637	- 4 244	156 736
Hôtels et résidences de tourisme	166 443	66 781	8 383					999	242 606
Remontées mécaniques	9 486							- 1 128	8 358
Enneigement artificiel	1 079								1 079
Engins de damage et matériels roulants	540	8 099	803					81	9 523
Attractions	158								158
Autres immobilisations	16 688		2 317			168		- 606	18 567
<b>SOUS-TOTAL DROIT D'UTILISATION</b>	<b>384 608</b>	<b>112 324</b>	<b>28 593</b>			<b>60 318</b>	<b>637</b>	<b>- 4 893</b>	<b>581 587</b>
<b>AMORTISSEMENTS DROITS D'UTILISATION</b>									
Terrains et aménagements	- 15 827		595		- 6 589			- 7	- 21 828
Travaux de pistes	- 379				- 95				- 474
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	- 38 201				- 9 840	324	- 211	3 237	- 44 691
Hôtels et résidences de tourisme	- 1 113				- 17 523				- 18 636
Remontées mécaniques	- 3 470				- 788			1 055	- 3 203
Enneigement artificiel	- 538				- 136				- 674
Engins de damage et matériels roulants	- 459				- 1 429				- 1 888
Attractions	- 110				- 32				- 142
Autres immobilisations	- 2 186				- 1 543			607	- 3 123
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 62 283</b>		<b>595</b>		<b>- 37 975</b>	<b>324</b>	<b>- 211</b>	<b>4 891</b>	<b>- 94 658</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>322 325</b>	<b>112 324</b>	<b>29 188</b>		<b>- 37 975</b>	<b>60 642</b>	<b>425</b>	<b>- 2</b>	<b>486 928</b>

La colonne variation de périmètre correspond aux contrats de location des centres de football et de padel exploités par le groupe Urban.

Les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

- sur le compte de résultat du Groupe :

(en milliers d'euros)	30/09/2024			30/09/2023		
	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16
Excédent brut opérationnel	350 746	44 684	306 063	307 671	32 546	275 125
Résultat opérationnel	158 157	6 709	151 448	139 624	3 066	136 558
Résultat financier	- 43 869	- 13 424	- 30 444	- 30 809	- 8 850	- 21 959

- sur l'excédent brut opérationnel des métiers :

(en milliers d'euros)	30/09/2024			30/09/2023		
	EBO publié	Impact IFRS 16	EBO sans IFRS 16	EBO publié retraité	Impact IFRS 16	EBO sans IFRS 16
Domaines skiables et activités <i>outdoor</i>	193 573	9 174	184 399	151 062	4 735	146 327
Parcs de loisirs	142 344	15 387	126 958	140 089	9 655	130 434
Distribution & Hospitality	30 389	18 451	11 938	22 975	16 572	6 403
Holdings & Supports	- 15 560	1 672	- 17 232	- 6 455	1 584	- 8 039
<b>TOTAL</b>	<b>350 746</b>	<b>44 684</b>	<b>306 063</b>	<b>307 671</b>	<b>32 546</b>	<b>275 125</b>

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur l'année au titre des contrats de location et des contrats de concessions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2024	Au 30/09/2023
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	- 13 930	- 15 362
Redevances variables des contrats de concession	- 14 272	- 10 746
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation	- 37 975	- 29 479
Intérêts sur dette de loyers	- 13 424	- 8 850
<b>TOTAL</b>	<b>- 79 602</b>	<b>- 64 437</b>

Les loyers variables correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques, filiales du Groupe.

## Note 9 Autres informations

### 9.1. Parties liées

Le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées ;
- l'Actionnaire de référence de la Société : la Caisse des Dépôts ;
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

#### Sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées

Les relations entre la société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2.

Les transactions entre la société mère et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de Compagnie des Alpes SA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la société Compagnie des Alpes SA au sein du Groupe est présenté au Chapitre 5.2.

Au 30 septembre 2024, l'encours de financement de CDA Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 864,9 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA Financement s'élève pour sa part à 202,1 M€.

Les flux financiers entre la Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

#### Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

**Licence** : une nouvelle convention de licence de marque « Groupe Caisse des Dépôts » et de logo, prévoyant également la refacturation de frais de siège, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 après approbation par le Conseil d'administration le 23 mai 2022.

En contrepartie des actions et droits concédés par la CDC :

- s'agissant plus particulièrement de la licence de marques, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des Dépôts une redevance annuelle égale à 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec un plafond de 200 K€ HT ;
- s'agissant des frais de siège, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des Dépôts une redevance annuelle égale à 0,03 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec les plafonds suivants :
  - 25 K€ si le CA est inférieur à 100 M€,
  - 100 K€ si le CA est compris entre 100 M€ et 1 Md€,
  - 250 K€ si CA est supérieur à 1 Md€.

Par conséquent, les frais de siège refacturés ne pourront en aucun cas excéder 250 K€ HT.

Le taux appliqué au chiffre d'affaires pour calculer le montant à facturer ainsi que les plafonds pourront faire l'objet d'une révision tous les trois ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat et feront l'objet, le cas échéant, d'un avenant au contrat conformément à l'article 9.

La charge en résultant au titre de l'exercice est de 450 K€.

### Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Foncière Rénovation Montagne : en avril 2013, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la CDA ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière a pour vocation d'investir dans des foncières locales dont l'objet est d'acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements devront ensuite être remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

### Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE</b>	<b>6 851</b>	<b>7 388</b>
Avantages à court terme	3 614	3 716
• Salaires de base	2 144	2 131
• Autres éléments à court terme	1 470	1 585
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	839	797
Indemnités de fin de contrat de travail <sup>(3)</sup>	2 158	2 699
Paie en actions	241	176

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+1.

(3) Établies sur la base des maxima théoriques.

## 9.2. Effectifs

	2023/2024	2022/2023
<b>EFFECTIF MOYEN</b>		
France	5 733	5 304
Autres (Hors France)	1 107	1 040
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN</b>	<b>6 840</b>	<b>6 344</b>

Au 30 septembre 2024, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiabiles et activités *outdoor* : 14,7 % ;
- Parcs de loisirs : 76,6 % ;
- Distribution & Hospitality : 5,3 % ;
- Holdings et supports : 3,4 %.

### 9.3. Engagements hors bilan

Les engagements du Groupe en matière de loyers représentent 8,9 M€. Ils représentent les contrats considérés comme de faible valeur ou d'une durée inférieure à un an non retraités en application de la norme IFRS 16 :

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers	4 612	4 212	65	8 889

Les loyers variables, non repris dans les engagements ci-dessus, correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques et représentent, sur une année normative, environ 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de ce montant.

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Avals et cautions	5 720	2 312
Garanties de passif données	7 836	8 636
Promesses d'achats consenties	0	59
Hypothèques	3 452	3 658
Autres	115 383	120 358
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>132 391</b>	<b>135 023</b>
Garanties de passif reçues	22 588	7 644
Cautions reçues	8 286	12 780
Lignes de crédit reçues non utilisées	205 000	500 000
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>235 874</b>	<b>520 424</b>

- Les avals et cautions donnés correspondent pour l'essentiel à la caution donnée par le site du Futuroscope dans le cadre d'un contrat de prestations de services pour un montant de 5,6 M€.
- Au 30 septembre 2024, les garanties de passif données se décomposent comme suit :
  - deux garanties maison mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant total de 7,8 M€, une garantie d'un montant de 6,8 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041, et une garantie d'un montant de 1 M€, relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2025 ;
  - l'immeuble sis Lieu-Dit Pelinche fait l'objet d'une hypothèque de rang 2 en pleine propriété à hauteur de 3,5 M€, sur l'emprunt obtenu par la société Cassiopée.
- Les autres garanties données sont les suivantes :
  - suite à l'acquisition du groupe MMV, nous avons pris en compte les engagements donnés sur leurs différents emprunts pour un montant de 65 M€ et des garanties de loyer pour 7 M€ au 30/09/2024 ;
  - dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier des stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché. Ces engagements s'élèvent à environ 2,2 M€ ;
  - les lignes de financement octroyées par CDA Financement aux sociétés non consolidées SAP Invest, SAP Location, les Arcs Tours et Deux Alpes Bail non utilisées au 30 septembre 2024 s'élèvent à 2,6 M€ ;
  - dans le cadre du nouveau bail du parc du Futuroscope, une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€. Une seconde lettre d'intention a été également signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€ ;
  - en décembre 2017, dans le cadre de la délégation de service public entre la société SCV Domaine skiable et le SIGED, la CDA a octroyé une garantie de paiement à première demande afférente à la redevance. Cette garantie porte sur un montant de 600 K€ ;
  - une garantie bancaire et une garantie maison mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grevin ;
  - dans le cadre de son activité d'agences de voyages, CDA SA et CDA Financement ont octroyé une garantie Tour-opérateur pour le compte de Travelfactory et ses filiales pour un montant de 4,2 M€ ;
  - une garantie donnée par CDA SA en faveur de la société AXA pour le compte de sa filiale de réassurance Loisirs RE pour 1 M€.
- Au 30 septembre 2024, les engagements reçus s'analysent pour essentiel comme suit :
  - des garanties de passif reçues lors de l'acquisition du groupe MMV et des sociétés opérant sous licence EVOLUTION 2 pour des montants respectifs de 5 M€ et 2,6 M€ ;
  - une garantie de passif reçue pour l'acquisition du groupe Urban pour un montant maximum de 14,9 M€ ;
  - des cautions reçues provenant essentiellement :
    - des garanties données à ADS pour 2,2 M€ et de Futuroscope 3 M€ sur des opérations foncières,
    - de cautions reçues de fournisseurs pour 1,7 M€ dans le cadre de travaux au Parc Astérix et 0,8 M€ pour STVI,
    - d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 0,6 M€,
    - des financements bancaires non utilisés à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2024, pour un montant de 205 M€ (ligne de RCF de 300 M€ non tirée diminuée de l'encours de NEU CP pour 95 M€).

Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, en montant, et en nature, en fonction des contrats et des

opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

#### 9.4. Événements postérieurs à la clôture

Le 12 décembre 2024, le Groupe Compagnie des Alpes et Prinoth ont conclu un accord de partenariat incluant la mise en place, dès 2026, d'une ligne d'assemblage de dameuses électriques dans les Alpes françaises.

Le 18 décembre 2024, conformément aux accords conclus avec les cédants le 13 juin 2024, la Compagnie des Alpes a fait l'acquisition de 3,44 % des titres de la société Soccer 5 France SAS pour un montant de 5 154 K€, depuis la Compagnie des Alpes détient 86,46 % du capital de la société mère du groupe Urban.

#### 9.5. Responsables du contrôle des comptes

##### Identité des Commissaires aux comptes

##### KPMG SA

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS60055

92066 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Messieurs Eric Amato et Boris Tellier.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 14 mars 2024. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028/2029.

##### Cabinet Forvis Mazars

Tour Exaltis

61, rue Henri Régnault

92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Virginie Chauvin.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 10 mars 2022 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

#### 9.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants (en milliers d'euros)	Forvis Mazars				KPMG			
	Montants		%		Montants		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	245	229	27 %	25 %	245	NA	35 %	NA
Filiales intégrées globalement	563	571	62 %	62 %	446	NA	65 %	NA
Services autres que la certification <sup>(1)</sup>						NA		NA
Travaux liés à l'audit	78	70	9 %	8 %	-	NA	0 %	NA
Autres	15	58	2 %	6 %	-	NA	0 %	NA
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>901</b>	<b>928</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>691</b>	<b>NA</b>	<b>100 %</b>	<b>NA</b>

(1) Missions SAAC requises par les textes : rapports sur la Déclaration de performance extra-financière de CDA SA, diligences sur capital  
Missions SAAC non requises par les textes : attestations (pour subventions, PGE...), due diligences, lettres de confort